



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 décembre 2025 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adoption de l'ordre du jour.

10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 2025 à 18 h.

10.04 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 à 19 h.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

12.01 Autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028. (1250391012)

- 12.02** Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif Association des cinémas parallèles du Québec, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, approuver le projet de convention en découlant, et révoquer le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure. (1250391009)

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Motion pour féliciter et remercier Arcangelo Sauro, employé ayant atteint 40 ans de service en 2025. (1255795004)
- 15.02** Motion pour féliciter et remercier Gianfelice Bomben, employé ayant atteint 25 ans de service en 2025. (1255795003)
- 15.03** Motion de félicitations à monsieur Marco Iadaluca, pour sa récente victoire à la Coupe Vanier à titre d'entraîneur-chef des Carabins de l'Université de Montréal. (1256756001)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2026 et 2027 – 395 274,10 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC. (1255415002)
- 20.02** Approuver les projets de convention, la prolongation des projets et accorder une aide financière totalisant 524 693,28 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026. (1258717011)
- 20.03** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 81 700 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2026, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la zone Sud-Est. (1258469006)
- 20.04** Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 34 553,60 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2026. (1250391011)

- 20.05** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour le projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2026. (1258469003)
- 20.06** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le programme de subvention pour l'utilisation de produits réutilisables : couches lavables, produits hygiéniques féminins et produits d'incontinence. (1255415001)
- 20.07** Autoriser une dépense supplémentaire – Décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard – Appel d'offres numéro 300-285 - SOLUTIONS J.L. INC. – 153 318,25 \$. (1258664004)
- 20.08** Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Appel d'offres numéro SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) – 43 805,21 \$. (1258664003)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du règlement numéro 2227-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement. (1257987008)
- 40.02** Adoption du règlement numéro 2295 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026). (1257987005)
- 40.03** Adoption du règlement numéro 2296 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026). (1257987006)
- 40.04** Adoption du règlement numéro 2297 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation. (1253022011)
- 40.05** Adoption de l'ordonnance numéro 2295, O-1, intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2026. (1258717013)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe de la Direction d'arrondissement.
(1255795005)

60 – Information

- 60.01** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.
(1253022018)

MOT DU MAIRE

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1250391012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités s'appliquant à ce programme.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière, et ce, pour toute la durée du programme jusqu'en 2028.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-28 10:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250391012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

CONTENU

CONTEXTE

Les termes du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais » et du programme de « Prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture (PPDSAC) » du ministère de la Sécurité publique (MSP) arrivent à échéance respectivement le 31 août 2026 et le 31 décembre 2026.

Le 15 octobre 2025, le ministère a annoncé la consolidation de plusieurs de programme de financement dans un seul programme, soit le « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) ». Le PQLC remplacera progressivement sept programmes de financement actuellement offert par le ministère de la Sécurité publique :

- Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle (PMES);
- Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes (PPI);
- Programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité (TRPC);
- Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité (PFIPPC); – Programme Prévention jeunesse (PJ);
- Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture (PPDSAC);
- Programme de soutien aux pratiques policières concertées en itinérance et en santé mentale (PSPPC).

Le « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » vise à lutter contre la criminalité et à renforcer la sécurité des personnes et des milieux par une offre de soutien financier optimisée destinée aux partenaires des milieux communautaires, autochtones, municipaux et policiers. Ces partenaires interviennent auprès des personnes vulnérables, susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant, ainsi qu'auprès des victimes.

Le programme se compose de trois axes :

Axe 1 : Soutien aux activités courantes

- volet services de proximité
- volet exploitation sexuelle

Axe 2 : Soutien aux initiatives

Axe 3 : Soutien aux mandats stratégiques

Les objectifs du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » sont :

- établir un continuum de services en matière de lutte contre la criminalité qui implique activement, et de façon concertée, les corps policiers tout comme les organismes communautaires, le réseau scolaire, les organismes publics, les municipalités, etc.;
- améliorer la mobilisation, la concertation et le maintien des ressources dans les milieux en répondant aux préoccupations des partenaires;
- intégrer l'action gouvernementale afin d'agir sur les enjeux de sécurité en fonction d'une lecture éclairée de l'environnement et en conformité avec les objectifs communs entre les ministères et organismes gouvernementaux.

Pour être en mesure de continuer les activités culturelles, récréatives et sportives offertes aux jeunes de 12 à 18 ans sur le Pôles civique de Saint-Léonard, l'arrondissement doit adopter une résolution qui autorise le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les projets « SAS » et « Quartier général » sont une initiative communautaire supportée par la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments pour offrir des services aux jeunes de Saint-Léonard. Les objectifs du programme gouvernemental sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence (installations temporaires);
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles (bonification de services);
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse pour les filles (infrastructures).

Depuis 2022, la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments pour offrir des services aux jeunes de Saint-Léonard supporte plusieurs initiatives visant à favoriser l'occupation des lieux publics par les jeunes pour diminuer les actes de violence commise et subie par les jeunes, plus particulièrement le partenariat communautaire établi entre le Centre communautaire Leonardo da Vinci, le Centre Horizon Carrière et les membres du Collectif jeunesse de Saint-Léonard pour offrir des activités et des espaces d'interventions sociales aux jeunes léonardois âgés de 12 à 18 ans.

Les projets « Quartier général » (pour les garçons) et « SAS » (pour les filles) de l'arrondissement sont une initiative basée sur l'intervention par les arts, la culture et les sports, et qui s'adressent aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité et à

risque de délinquance. Ils visent à prévenir et limiter les comportements délinquants, favoriser le développement de facteurs de protection individuelle, favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté léonardoise, favoriser le développement de l'estime de soi, la confiance en soi et le pouvoir d'agir, en déployant une offre d'activités à la Bibliothèque de Saint-Léonard et au Centre communautaire Lenardo da Vinci.

Le projet se décline en 3 volets :

1. l'embauche d'une ressource professionnelle en intervention psychosociale pour le pôle communautaire de l'arrondissement et particulièrement la bibliothèque;
2. le développement et le déploiement d'une programmation concertée d'activités adaptées dans les domaines des sports, de l'art et de la culture;
3. la formation de jeunes relais dans l'intervention afin qu'ils ou elles animent les terrains sportifs à des heures hors horaires, afin de repérer et prévenir des jeunes dans la délinquance.

Lors de la période estivale, concernant les activités dans le domaine du sport, l'intervenant psychosocial sera dédié à l'accompagnement, au soutien (via des formations) et au développement d'activités de mentorat auprès de jeunes ciblés (particulièrement des jeunes judiciairisés) afin que ceux-ci deviennent des agents mobilisateurs auprès de leurs pairs et afin qu'ils puissent offrir du soutien dans le cadre d'animations et de prévention par le sport qui sera réalisé en collaboration avec les organismes partenaires.

Depuis 2024, les activités d'intervention par le sport et l'art et la culture, soutenues par l'intervenant psychosocial, ont pour but de favoriser la sécurité dans les espaces publics, cohabitation sociale harmonieuse et sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle.

Le projet « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, a comme objectif un soutien aux mandats stratégiques. L'Axe 3 vise des initiatives ayant notamment pour objectif de lutter contre les phénomènes sociocriminels qui posent un risque accru pour la sécurité publique. Il permettra également d'identifier et de documenter les tendances et les phénomènes émergents ou à haute intensité, afin d'établir des priorités d'intervention et d'orienter la prise de décision quant aux initiatives à soutenir.

Pour ce projet, la Section du développement social de l'arrondissement, le poste de quartier 42 et les membres du Collectif jeunesse de Saint-Léonard ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet en lien direct avec l'intervention auprès de la jeunesse. Le projet est de mettre en place une brigade d'intervenants médiateurs seniors (au sud et au nord du boulevard métropolitain) et une brigade de jeunes intervenants. Le but est que les médiateurs soient en lien direct avec le poste de quartier 42, qu'ils puissent faire des interventions directement auprès des enfants et des parents des écoles primaires, et que les jeunes intervenants puissent faire de l'intervention pour et par les jeunes. Ce types d'interventions directes visent à réduire les facteurs préjudiciables qui incitent les jeunes à s'engager dans des activités criminelles violentes, comme la violence armée et le vol d'automobile. Ces interventions directes visent également à prévenir l'intimidation et la cyberintimidation.

Il est donc recommandé d'autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

Le directeur d'arrondissement sera mandaté pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière, et ce, pour toute la durée du programme jusqu'en 2028.

JUSTIFICATION

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2022-2030

Changement no 1 : Des espaces extérieurs inclusifs

Action 1.6 : Renforcer la sécurité dans la collectivité

Changement no 2 : Des espaces intérieurs vivants

Action 2.2 : Créer des espaces d'activité physique

PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN SÉCURITÉ URBAINE 2024-2026 DE SAINT-LÉONARD

Axe 1 Transversale

1.1 Développer des infrastructures et des aménagements sécuritaires et inclusifs

1.2 Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes d'intervention et de prévention afin d'améliorer le sentiment de sécurité chez la population léonardoise

1.3 Renforcer la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité dans les différents espaces

Axe 2 Les établissements scolaires et les alentours

2.1 Créer et aménager des espaces intérieurs accessibles, animés et conviviaux pour les jeunes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention annuelle maximale est fixée à 50 % des dépenses admissibles de l'initiative par exercice financier, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par exercice financier pour les administrations municipales. Une contribution minimale de l'organisation ou de sources non gouvernementales de 50 % de la subvention annuelle accordée par le ministère de la Sécurité publique est donc exigée de l'organisation. La contribution de l'organisation exigée peut provenir des partenaires de l'initiative et prendre la forme de ressources financières, humaines ou matérielles dont la valeur est établie en fonction de pièces probantes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3 (qui sera déposé en début d'année 2026), dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) », va permettre d'éviter une rupture de service, de conserver les liens établis entre les intervenants et les jeunes du quartier et de maintenir un faible taux d'événements violents sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2026 : annonce des projets sélectionnés par le ministère de la Sécurité publique
Mars 2026 : signature des conventions entre le ministère de la Sécurité publique et les porteurs de dossiers
Mai 2026 : octroi des crédits par le ministère de la Sécurité publique
Juin 2026 : lancement des appels à projet
Septembre 2026 : octroi des aides financières pour les projets par le conseil d'arrondissement
Septembre 2026 : début des projets « SAS » et « Quartier général »
Automne 2026: début du projet « Médiateurs jeunesse en action »

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Thierry ROBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Thierry ROBERT, 30 octobre 2025
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 27 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS

C/D relations avec les citoyens et
communications



Dossier # : 1250391009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif Association des cinémas parallèles du Québec, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, approuver le projet de convention en découlant, et révoquer le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, la demande de reconnaissance de l'organisme Association des cinémas parallèles du Québec, sous la classification **Organisme les Collaborateurs**, pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, d'approuver le projet de convention en découlant, et de révoquer le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-12-04 08:26

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250391009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif Association des cinémas parallèles du Québec, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, approuver le projet de convention en découlant, et révoquer le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure.

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 octobre 2023, l'arrondissement a adopté la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard. La Politique a été définie en tenant compte des valeurs et des objectifs de l'arrondissement ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de développement économique local, communautaire, culturel, social et des loisirs. Cette politique est un outil pour permettre le développement des organismes reconnus, pour uniformiser les pratiques et les modes de gestion et pour assurer un traitement équitable et transparent des demandes de soutien pour l'ensemble des organismes. Ces demandes de soutien ont pour but de supporter les activités et la programmation offertes à la population léonardoise. Dans le cadre de la Politique, la reconnaissance est acquise pour une durée maximale de cinq ans, au terme de laquelle une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur. Au 5 août 2025, 85 organismes à but non lucratif étaient reconnus en vertu des critères établis. La reconnaissance de l'organisme indiqué au présent dossier décisionnel est proposée selon les conditions et les termes indiqués dans la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0188 en date du 4 août 2025 (1250391005) - Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme Centre International Désir Et Agir CIDEA, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 5 août 2025 au 31 décembre 2028,

et approuver le projet de convention en découlant.

- Résolution numéro CA25 13 0096 en date du 5 mai 2025 (1250391001) - Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme Je Passe Partout Services de soutien scolaire et d'intervention familiale, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 6 mai 2025 au 31 décembre 2028, et approuver le projet de convention en découlant.
- Résolution numéro CA25 13 0021 en date du 3 février 2025 (1240391010) - Approuver et refuser les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 4 février 2025 au 31 décembre 2028, et approuver les projets de convention en découlant.
- Résolution numéro CA24 13 0116 en date du 3 juin 2024 (1240391003) - Approuver la demande de reconnaissance de l'organisme Le Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 4 juin 2024 au 31 décembre 2028, et approuver le projet de convention en découlant.
- Résolution numéro CA24 13 0115 en date du 3 juin 2024 (1230391012) - Modifier la fin de la période de la reconnaissance des organismes à but non lucratif au 31 décembre 2028, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard et approuver le projet de convention addenda en découlant.
- Résolution numéro CA23 13 0289 en date du 4 décembre 2023 (1230391012) - Approuver et refuser les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029, et approuver le projet de convention en découlant.
- Résolution numéro CA23 13 0230 en date du 2 octobre 2023 (1230391008) - Adopter la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à reconnaître un organisme supplémentaire, l'Association des cinémas parallèles du Québec, qui signera la convention découlant de leur reconnaissance jusqu'au 31 décembre 2028 dans le cadre de la Politique dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme ainsi que de formaliser l'adhésion et le respect de la Politique.

Organisme les Collaborateurs

- Association des cinémas parallèles du Québec

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

À cette fin, la Politique établit le statut de chaque organisme reconnu en fonction du niveau de complémentarité de sa mission avec celle de l'arrondissement. L'accès au soutien offert

dépend principalement de ce statut.

Donc, la Politique propose un cadre officiel assurant une transparence dans la gestion des organismes et permettant l'attribution des différents types de soutien. Ces derniers ont pour objectif d'aider les organismes à présenter une offre de service de qualité, en complément de celle offerte par l'arrondissement, pour contribuer de manière active à l'amélioration des conditions de vie et du mieux-être des citoyens de l'arrondissement. Les organismes qui obtiennent la reconnaissance doivent offrir ou s'engager à offrir un service diversifié et adapté aux résidents de Saint-Léonard.

Organismes reconnus sous condition (révision du statut)

Parmi les 85 organismes reconnus, six d'entre eux ont été identifiés pour être accompagnés dans leur redressement dans le but de respecter les critères de la Politique. Une évaluation en lien avec les règles est effectuée annuellement. Une décision a été recommandée par le comité d'analyse pour maintenir ou retirer les conditions de la reconnaissance basée sur le respect des critères énoncés. Le retrait des conditions de reconnaissance pour les organismes concernés est basé sur l'atteinte des objectifs établis par le comité d'analyse pour respecter les critères de la Politique. Le maintien des conditions pour les organismes concernés signifie qu'ils devront poursuivre leur redressement. Le comité d'analyse a également procédé à l'analyse du statut des autres organismes reconnus sans condition pour recommander d'émettre des conditions de reconnaissance pour un organisme supplémentaire; celui-ci sera accompagné pour satisfaire les critères de la Politique.

• Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis - ajout d'une condition et reclassement dans la catégorie Mandataire; • Axia services - ajout d'une condition; • Cercle d'artisanat de Saint-Léonard - maintien de la condition;
• Club d'athlétisme et de marche de St-Léonard - retrait de la condition;
• Club de Pickleball St-Léonard - retrait de la condition;
• Club Toastmasters de Saint-Léonard - maintien de la condition;
• Les Amis de la peinture de Saint-Léonard - maintien de la condition; • Nous faisons ce que nous pouvons - ajout d'une condition et reclassement dans la catégorie Mandataire; • Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC Jean-Talon Est) - ajout d'une condition.

Organisme dont le statut de reconnaissance doit être révoqué

L'organisme Sphinx Cybersecure n'est plus en mesure de satisfaire les critères contenus dans la Politique.

Il est recommandé que le conseil d'arrondissement :

- octroie la reconnaissance pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, à l'organisme ci-dessus mentionné;
- approuve le projet de convention découlant de la reconnaissance;
- révoque le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure.

JUSTIFICATION

En vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des parcs et des équipements culturels, de sports ou de loisirs situés dans l'arrondissement. Il est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels. Il peut notamment, à cette fin, soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle. De plus, le conseil peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

La Politique se veut un instrument d'une grande pertinence pour la coordination et le contrôle des ressources attribuées, permettant d'assurer un suivi de qualité en toute transparence et une prise en charge équitable des organismes en fonction des besoins de tous. Ainsi, elle contribue à assurer aux citoyens de Saint-Léonard une offre de service diversifiée et de qualité en matière de culture, de sports et de loisirs ainsi qu'un soutien adéquat au développement social.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier répond à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments souhaite rendre la liste des organismes reconnus accessible sur le site Internet de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thierry ROBERT, Saint-Léonard
Anne-Josée DIONNE, Saint-Léonard
Karina CHAOU, Saint-Léonard

Lecture :

Karina CHAOU, 14 novembre 2025
Thierry ROBERT, 31 octobre 2025
Anne-Josée DIONNE, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-31

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
directrice par intérim culture, loisirs et bâtiments



Dossier # : 1255795004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour féliciter et remercier Arcangelo Sauro, employé ayant atteint 40 ans de service en 2025.

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît l'importance de l'apport des employées et employés, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;

ATTENDU QUE cette Politique prévoit honorer, les personnes travaillant présentement à l'arrondissement de Saint-Léonard qui ont atteint 40 années de service au sein de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion importante pour remercier ces personnes pour tout le travail accompli;

ATTENDU QU'Arcangelo Sauro a atteint ce jalon important en 2025;

ATTENDU QUE, grâce au dévouement et à la contribution de cet employé, l'arrondissement de Saint-Léonard peut affirmer, aujourd'hui, offrir des services de proximité de qualité à sa population et un milieu de vie où il fait bon vivre.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de la population léonardoise, adresse ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Arcangelo Sauro pour ses 40 années de service.

Que cette motion lui soit remise dans le cadre d'une cérémonie de reconnaissance qui se tiendra en fin d'année 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:49

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255795004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour féliciter et remercier Arcangelo Sauro, employé ayant atteint 40 ans de service en 2025.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024, les membres du conseil d'arrondissement ont adopté une nouvelle Politique de reconnaissance des membres du personnel visant à :

- favoriser l'expression de la reconnaissance à tous les niveaux de gestion;
- reconnaître l'importance de l'apport des membres du personnel, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;
- susciter l'engagement et le sentiment d'appartenance des membres du personnel;
- contribuer à leur bien-être professionnel ainsi qu'au maintien d'un bon climat de travail;
- offrir un programme formel et équitable pour toutes et tous.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0237 en date du 4 novembre 2024 (1247826004) - Adoption de la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard comprend un volet de reconnaissance lié aux années de service.

Ainsi, il est établi qu'une motion est adoptée en séance du conseil d'arrondissement pour reconnaître les 25, 30 et 40 années de service des membres du personnel ayant atteint ces jalons au cours de l'année.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite adopter cette motion destinée à un employé ayant atteint 40 ans de service afin de le féliciter et de le remercier pour les années de service offertes à servir la population du territoire au meilleur de son expertise.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 5 du plan : Être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable

Objectif : Maintenir un environnement de travail mobilisant, inclusif et respectueux
Stratégie 36 : Déployer des stratégies de mobilisation des membres du personnel

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion portant spécifiquement sur les années de service d'un membre du personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La motion sera remise au membre du personnel concerné lors d'une cérémonie de reconnaissance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine PAQUIN

ENDOSSÉ PAR

Andréa SCOLA

Le : 2025-11-12

conseillère en ressources humaines

chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maude CHARTRAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1255795003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour féliciter et remercier Gianfelice Bomben, employé ayant atteint 25 ans de service en 2025.

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît l'importance de l'apport des employées et employés, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;

ATTENDU QUE cette Politique prévoit honorer, les personnes travaillant présentement à l'arrondissement de Saint-Léonard qui ont atteint 25 années de service au sein de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion importante pour remercier ces personnes pour tout le travail accompli;

ATTENDU QUE Gianfelice Bomben a atteint ce jalon important en 2025;

ATTENDU QUE, grâce au dévouement et à la contribution de cet employé, l'arrondissement de Saint-Léonard peut affirmer, aujourd'hui, offrir des services de proximité de qualité à sa population et un milieu de vie où il fait bon vivre.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de la population léonardoise, adresse ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Gianfelice Bomben pour ses 25 années de service.

Que cette motion lui soit remise dans le cadre d'une cérémonie de reconnaissance qui se tiendra en fin d'année 2025.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:50

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255795003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour féliciter et remercier Gianfelice Bomben, employé ayant atteint 25 ans de service en 2025.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024, les membres du conseil d'arrondissement ont adopté une nouvelle Politique de reconnaissance des membres du personnel visant à :

- favoriser l'expression de la reconnaissance à tous les niveaux de gestion;
- reconnaître l'importance de l'apport des membres du personnel, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;
- susciter l'engagement et le sentiment d'appartenance des membres du personnel;
- contribuer à leur bien-être professionnel ainsi qu'au maintien d'un bon climat de travail;
- offrir un programme formel et équitable pour toutes et tous.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0237 en date du 4 novembre 2024 (1247826004) - Adoption de la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard comprend un volet de reconnaissance lié aux années de service.

Ainsi, il est établi qu'une motion est adoptée en séance du conseil d'arrondissement pour reconnaître les 25, 30 et 40 années de service des membres du personnel ayant atteint ces jalons au cours de l'année.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite adopter cette motion destinée à un employé ayant atteint 25 ans de service afin de le féliciter et de le remercier pour les années de service offertes à servir la population du territoire au meilleur de son expertise.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 5 du plan : Être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable

Objectif : Maintenir un environnement de travail mobilisant, inclusif et respectueux
Stratégie 36 : Déployer des stratégies de mobilisation des membres du personnel

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion portant spécifiquement sur les années de service d'un membre du personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La motion sera remise au membre du personnel concerné lors d'une cérémonie de reconnaissance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine PAQUIN

ENDOSSÉ PAR

Andréa SCOLA

Le : 2025-11-12

conseillère en ressources humaines

chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maude CHARTRAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1256756001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de félicitations à monsieur Marco Iadeluca, pour sa récente victoire à la Coupe Vanier à titre d'entraîneur-chef des Carabins de l'Université de Montréal.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Iadeluca, résident de Saint-Léonard et ancien joueur et entraîneur des Cougars de Saint-Léonard, a remporté la Coupe Vanier 2025, soit le championnat de football universitaire canadien, en tant qu'entraîneur-chef des Carabins de Montréal, le 22 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la quatrième victoire à ce championnat pour M. Iadeluca, soit trois à titre de membre du personnel entraîneur des Carabins de l'Université de Montréal et une à titre de membre du personnel entraîneur du Rouge et Or de l'Université Laval;

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard offre ses plus chaleureuses et sincères félicitations à monsieur Marco Iadeluca, pour sa récente distinction dans le milieu du football, et lui témoigne de toute la fierté des Léonardoises et des Léonardois pour ce nouvel honneur.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-12-04 08:31

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256756001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division Relations Avec Les Citoyens et des Communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de félicitations à monsieur Marco Iadeluca, pour sa récente victoire à la Coupe Vanier à titre d'entraîneur-chef des Carabins de l'Université de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard tient à féliciter, publiquement et solennellement, monsieur Marco Iadeluca, résident de Saint-Léonard et ancien joueur et entraîneur des Cougars de St-Léonard, qui a remporté la Coupe Vanier 2025, en tant qu'entraîneur-chef des Carabins de Montréal, le 22 novembre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à féliciter Marco Iadeluca pour sa récente distinction dans le milieu du football.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
C/D Relations avec les citoyens et
communications

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-03

Julie BLAIS
Directrice Culture, Loisir, et bibliothèque



Dossier # : 1255415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2026 et 2027 - 395 274,10 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2026 et 2027, au montant total de 395 274,10 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC (pour l'année 2027).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:51

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255415002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2026 et 2027 - 395 274,10 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Écoquartier vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque quartier ayant sa réalité propre, le programme Écoquartier repose sur la connaissance des besoins locaux et la prise en charge des solutions adaptées. Les conseils d'arrondissement confient à des organismes à but non lucratif le mandat de planifier et de réaliser dans leurs quartiers respectifs des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à l'environnement dans une perspective de développement durable.

La mise en place, en 2011, d'un bureau dédié exclusivement à l'environnement désigné « Écoquartier de Saint-Léonard » s'est avéré un moyen efficace pour informer, sensibiliser et éduquer les citoyens de l'arrondissement, notamment relativement à deux dimensions de la gestion de l'environnement, soit la gestion des matières résiduelles et le verdissement.

L'arrondissement souhaite protéger et améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter sa performance en matière d'environnement et de développement durable et que, pour ce faire, une approche basée sur l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens est indissociable.

Les objectifs du programme Écoquartier sont :

- informer, sensibiliser, éduquer, et communiquer avec les résidents et les institutions, les commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
- développer et mettre en œuvre des projets environnementaux dans la communauté;
- s'assurer du rayonnement du programme Écoquartier dans sa communauté;
- créer et maintenir des liens avec les partenaires.

À travers quatre volets :

- la gestion des matières résiduelles, la propreté et l'éco-civisme;
- le verdissement, l'agriculture urbaine et l'écologie urbaine;
- la consommation responsable des ressources;
- la participation à la vie associative et l'engagement citoyen.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA23 13 0261 en date du 6 novembre 2023 (1233385012) - Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025 - 370 865,26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

- Résolution numéro CA21 13 0258 en date du 4 octobre 2021 (1215995001) - Approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2022 et 2023 - 334 569,48 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

DESCRIPTION

NATURE-ACTION QUÉBEC INC. (NAQ), organisme à but non lucratif et entreprise d'économie sociale reconnue, travaille à la protection de l'environnement depuis 30 ans. Il offre des services aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités du Québec afin de les soutenir dans l'atteinte de certains de leurs objectifs locaux et régionaux, entre autres dans les dossiers touchant la gestion responsable des matières résiduelles, le verdissement et l'éco-civisme.

Sa mission : guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. L'accompagnement des citoyens, ainsi que les ICI vers l'adoption de pratiques qui permettent de protéger et d'améliorer leur environnement est donc au cœur des projets de NAQ.

NAQ a obtenu le mandat pour la mise en place du programme Écoquartier à Saint-Léonard en 2011 et s'est vu confier la gestion de l'Écoquartier de Saint-Léonard depuis. Ces mandats ont été remplis avec satisfaction et ont permis d'élargir le rôle de l'organisme auprès des citoyens et des employés de l'arrondissement. Les interventions de l'Écoquartier de Saint-Léonard demeurent à dimension locale et communautaire et la stratégie d'intervention doit se déployer par des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation des résidents et de réalisation de projets concrets à l'échelle du quartier.

La convention de service prévoit les obligations de NAQ pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

Les actions menées par l'Écoquartier de Saint-Léonard contribuent de façon proactive à la réalisation des objectifs que s'est donné l'arrondissement à travers le *Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*, mais également plusieurs plans auxquels il a adhéré, notamment le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*, le *Plan climat de la Ville de Montréal 2020-2030*, le *Plan climat local 2022-2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard*.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD :

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs piliers du plan :

Pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Susciter le sentiment d'appartenance et la fierté envers Saint-Léonard

Stratégie 7 : Préserver et mettre en valeur les particularités locales

Action 21: Renforcer et optimiser les opérations liées à la propreté et à l'entretien durable du territoire, de manière à offrir à la population des espaces publics soignés et agréables

Pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Améliorer la résilience du territoire et des bâtiments municipaux face aux aléas climatiques

Stratégie 17 : Se doter d'une planification et de structures budgétaire et réglementaire en matière de transition écologique

Action 45 : Mettre en oeuvre le nouveau Plan climat de l'arrondissement

Stratégie 18 : Sensibiliser et engager la communauté léonardoise

Action 4 : Offrir différentes mesures incitatives et promouvoir les programmes existants, de manière à encourager l'adoption de gestes écoresponsables par la population et les ICI

Action 50 : Multiplier les projets et les activités visant à outiller et renforcer la solidarité de la population et des ICI en faveur des principes de la transition écologique

Stratégie 19 : Multiplier les projets de verdissement et de déminéralisation

Action 55 : Préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du contrat de base pour l'année 2026 sera de 197 637,05 \$ (taxes comprises advenant qu'elles soient applicables*). Pour 2027, la valeur annuelle du contrat sera de 197 637,05 \$, plus l'indexation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Cette indexation se fera en utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal tel qu'établi par Statistiques Canada, en novembre de l'année précédente (novembre 2026 pour 2027).

La valeur totale du contrat pour 2 ans est de 395 274,10 \$ (plus indexation pour 2027). Les budgets de 2026 et 2027 sont prévus sous le poste budgétaire suivant :

Voici l'imputation de la dépense : 2432.0010000.305118.04349.54590.016207

Demande d'achat à venir en janvier 2026.

* Les contributions de base pour les Écoquartiers sont non taxables en vertu des règles actuelles de Revenu Québec.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion des activités réalisées par l'Écoquartier de Saint-Léonard dans le cadre du programme Écoquartier est la responsabilité de l'arrondissement et fait l'objet d'un plan de communication annuel.

Certains dossiers, en partenariat avec l'arrondissement, devront faire l'objet de stratégies de

communication communes.

Les communications devront se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1er janvier 2026

Fin : 31 décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis ROBERT-LACROIX
Agent de recherche en environnement

ENDOSSÉ PAR

Karina CHAOU
Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises arrondissement)

Le : 2025-11-16



Dossier # : 1258717011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention, la prolongation des projets et accorder une aide financière totalisant 524 693,28 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention et la prolongation des projets et d'accorder une aide financière totalisant 524 693,28 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026. Cette somme est répartie comme suit :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Gestion Multisports St-Léonard	DAFA mobilisation scolaire	5 414,00 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerELLES	7 991,20 \$
Société québécoise de spéléologie	Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard inusité	10 827,80 \$
Alimenter Saint-Léonard	Jardinage entre mères et filles : un projet intergénérationnel et interculturel	20 000,00 \$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Coordination des tous petits	30 000,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	32 180,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	MDFSL Après-l'école	23 582,00 \$
Total :		129 995,00 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Alimenter Saint-Léonard	Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard	17 000,00 \$
Centre Horizon Carrière	Implantation HUB social - table d'intervention intersectorielle	75 381,78 \$
Centre Horizon Carrière	Déploiement de la caravane jeunesse de Saint-Léonard	15 900,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Comprendre pour mieux accompagner mon ado!	15 771,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Le sport et les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	16 451,00 \$
Club basketball St-Léonard	Évasion 3.0	38 502,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Un voisinage convivial et sécuritaire pour tou.tes à Saint-Léonard	56 591,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Rues citoyennes - volet 1	12 000,00 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	20 500,00 \$
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux	27 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervenir dans le milieu	66 780,00 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Travail de rue St-Léonard	32 821,50 \$
Total :		394 698,28 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-28 10:59

Signataire : Steve BEAUDOIN

 Directeur d'arrondissement
 Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention, la prolongation des projets et accorder une aide financière totalisant 524 693,28 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, le programme pluriannuel intitulé Prévention Montréal vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et de leurs familles. En effet, l'année 2023 voit la fin de cycle de quatre initiatives municipales :

- Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ);
- Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ);
- Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU), anciennement TANDEM;
- Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

À court terme, il vise à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

À moyen et long terme, il conduit à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

L'atteinte de ces objectifs requiert le respect de certains principes :

- des actions par et pour les populations ciblées;
- une diversité de parties prenantes engagées et compétentes;
- une compréhension commune et partagée des enjeux;
- des actions ciblées auprès des personnes et des secteurs plus vulnérables;
- l'utilisation de l'approche en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

Les deux axes du programme, positionnés sur un continuum d'intervention, visent à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires. Ce continuum tient compte de l'écosystème dans lequel évoluent les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

Dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, les enfants et les jeunes s'engagent activement et s'épanouissent pleinement en profitant de ressources accessibles, variées et adaptées. Les montants qui ont été accordés à Saint-Léonard au niveau de cet axe sont :

- pour 2026 : 129 995 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l'insécurité. Les montants qui ont été accordés au niveau de cet axe sont :

- pour 2026 : 394 698,28 \$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0170 en date du 7 juillet 2025 (1250391006) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 44 000 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).

- Résolution numéro CA25 13 0102 en date du 5 mai 2025 (1250391002) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 12 000 \$ à l'organisme Concertation Saint-Léonard pour le projet « Rues citoyennes - volet 1 », dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).
- Résolution numéro CA23 13 0295 en date du 4 décembre 2023 (1238717022) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 33 284,61 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023).
- Résolution numéro CA23 13 0294 en date du 4 décembre 2023 (1238717021) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 974 580,07 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2024-2025).
- Résolution numéro CA23 13 0085 en date du 3 avril 2023 (1238717004) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 459 186,54 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal (2023-2025).
- Résolution numéro CE22 2148 en date du 21 décembre 2022 (1229703001) - Approuver le « Cadre de référence » du programme Prévention Montréal 2023-2025 / Approuver la répartition budgétaire entre les 19

arrondissements de la somme de 26 429 464 \$ du volet local dudit programme, conformément au tableau intitulé « Prévention Montréal 2023-2025 » au dossier décisionnel / Autoriser un virement budgétaire de 19 453 043 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Pour l'année 2026, 15 organismes signeront la convention d'aide financière pour 19 projets, dans le but d'établir l'encadrement de soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet, selon le détail ci-après :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

Organismes et projets	Description du projet	AIDE FINANCIÈRE 2022	AIDE FINANCIÈRE 2023	AIDE FINANCIÈRE 2024	AIDE FINANCIÈRE 2025	AIDE FINANCIÈRE 2026
Gestion Multisports St-Léonard <i>DAFA mobilisation scolaire</i>	Formation pour le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) proposée à une vingtaine de jeunes afin de leur offrir une première expérience de travail. DAFA est une formation complète créée par le Conseil québécois du loisir pour les jeunes à partir de 16 ans. Les participants reçoivent une formation théorique, un accompagnement pour trouver un stage pratique et une formation pratique. Cette formation sera ouverte aux organismes du quartier qui offre un camp de jour.	4 082 \$	4 082 \$	5 414,00 \$	5 414,00 \$	5 414,00 \$
Naos jeunesse : la créativité en action! <i>Les passerELLES</i>	Le programme Les Passerelles! offert aux jeunes filles vulnérables du 3e cycle du primaire de l'école Alphonse-Pesant est composée d'une série de 20 ateliers par année de créativité et d'estime personnelle (plusieurs thématiques abordés) pour soutenir les filles dans leur transition vers le secondaire. Le projet, proposé depuis plusieurs années et en cours à l'école Alphonse-Pesant, connaît un réel succès et le taux de participation est élevé.	10 328 \$	9 283 \$	7 991,20 \$	7 991,20 \$	7 991,20 \$

Société québécoise de spéléologie <i>Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard inusité</i>	Pour ainsi faire connaître et apprécier le site naturel exceptionnel de la caverne de Saint-Léonard et la spéléologie à l'ensemble de la population, la SQS désire améliorer l'accessibilité des visites aux jeunes provenant d'organismes communautaires locaux et d'écoles qui n'auraient pas autrement l'opportunité de découvrir ce joyau. De plus, afin de briser les barrières physiques et sociales, la SQS mettra sur pied un atelier spéléologique où un guide-animateur de la caverne se déplacera sur le territoire en impliquant les jeunes dans des activités éducatives et de pleins airs. Cette nouvelle initiative éducative vise à développer une programmation d'activités accessibles à faible coût durant l'année et de rendre des espaces extérieurs inclusifs. Nous tenons à ce que les activités offertes gratuitement impliquent les groupes de jeunes tant au cours de la saison estivale que pendant le début et la fin de l'année scolaire.	Non applicable	11 263 \$	10 827,80 \$	Non applicable	10 827,80 \$
Alimenter Saint-Léonard <i>Jardinage entre mères et filles : un projet intergénérationnel et interculturel</i>	Alimenter Saint-Léonard veut revoir et bonifier l'animation du petit jardin à Wilfrid-Bastien, pour l'orienter vers une nouvelle clientèle et ainsi valoriser les activités mères-filles. Le jardinage pourrait renforcer les liens intergénérationnels et interculturels et améliorer la qualité et la sécurité des milieux de vie de Saint-Léonard. Autrement dit, la Concertation veut transformer un jardin éducatif en un espace verdoyant, accueillant et	Non applicable	Non applicable	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$

	culturellement significatif. Pour ce faire, ce projet veut permettre à des populations vulnérables souvent oubliées comme les mères et leurs filles de tisser des liens, de partager des savoirs, et de valoriser la diversité culturelle qui caractérise le quartier par la valorisation de leur identité dans un environnement inédit à Saint-Léonard. En bref, ce jardin « par et pour » ses usagères pourra devenir un lieu de beauté tout comme un espace aménagé et sûr (safe-space) qui permettra de renforcer le pouvoir d’agir des personnes et leur sécurité.					
Concertation en petite enfance de St-Léonard <i>Coordination des tous petits</i>	Ce projet est pour une demande d’une personne ressource humaine; dont un coordonnateur/trice. Cette ressource va grandement contribuer à soutenir plus de 2000 enfants de 0-5 ans et leurs parents léonardois. Une coordination est essentielle afin de faire le suivi des projets, les rencontres entre les partenaires, le développement de nouveaux projets, la recherche de financement, le suivi du plan d’action et autres.	Non applicable	Non applicable	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard <i>Bambineries animées</i>	Les bambineries animées sont destinées aux familles ayant des enfants de 0 à 5 ans car nous considérons que c’est à partir de cet âge que l’enfant reçoit le premier contact avec l’extérieur. Et c’est à cette étape importante de sa vie qu’il reçoit les outils lui permettant de bien se préparer à la vie future. Nous desservons des familles vulnérables qui ont des barrières linguistiques	19 714 \$	20 624 \$	32 180,00 \$	32 180,00 \$	32 180,00 \$

	et qui peuvent être aussi défavorisées socio économiquement. Les participants sont majoritairement issus de l’immigration et d’enfants issus de couples non traditionnels. Plus de 200 000 enfants de 0-5 ans ont visité les activités des bambineries animées au cours des 15 dernières années.					
Maison de la famille de Saint-Léonard <i>MDFSL Après-l'école</i>	Le soutien des organismes offrant aide et services aux familles, enfants, et adolescents, surtout en matière de persévérance et de réussite scolaire, est une priorité d’action. L’aide aux devoirs agit en amont des problématiques liées au décrochage scolaire, visant à améliorer l’estime de soi et à accroître la persévérance et la réussite scolaire des jeunes par un soutien et un encadrement dans la réalisation de leurs devoirs et leçons. Les services mis en place doivent considérer les jeunes les plus à risque, notamment les jeunes filles les plus vulnérables. Ce projet se fait en partenariat avec la Maison de jeunes de Saint-Léonard (MDF volet 6-11 ans et MDJ 12-17 ans).	19 994 \$	27 137 \$	22 756,00 \$	23 582,00 \$	23 582,00 \$

Total: 129 995,00 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

Organismes et projets	Description du projet	AIDE FINANCIÈRE 2022	AIDE FINANCIÈRE 2023	AIDE FINANCIÈRE 2024	AIDE FINANCIÈRE 2025	AIDE FINANCIÈRE 2026
Alimenter Saint-Léonard <i>Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard</i>	« <i>Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard</i> » est un projet qui se déploie au parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard, un espace public stratégique du quartier. Il vise à animer et à encadrer	Non applicable	Non applicable	17 000,00 \$	17 000,00 \$	17 000,00 \$

	un comité citoyen intergénérationnel et interculturel, composé de résidents et résidentes de Saint-Léonard, incluant notamment des femmes, des enfants et des jeunes de moins de 30 ans, des familles ainsi que des aînés (notamment avec le groupe Ampérage de l'Accueil aux immigrants de l'est de Montréal).					
Centre Horizon Carrière <i>Implantation HUB social - table d'intervention intersectorielle</i>	Sur le long terme, le Hub social de Saint-Léonard vise à briser le cycle de la violence et anticiper les crises dans des situations à risque lorsqu'un jeune est à risque de commettre un acte violent imminent, de victimisation ou de préjudices. Pour ce faire, il propose un accompagnement individualisé, regroupant des partenaires ciblés, à des jeunes désirant mettre un terme, en totalité ou en partie, à leur parcours violent et/ou délinquant. Plus précisément, le projet HUB Social de Saint-Léonard s'adresse à des jeunes âgés entre 12 et 25 ans, cumulant plusieurs facteurs de risque, affiliés ou proches de groupes criminalisés et susceptibles de commettre ou de subir un acte violent. Ce volet se veut un accompagnement dans la durée. D'où la nécessité de doter le HUB social d'un budget substantiel et récurrent qui lui permettra de déployer le projet auprès d'un grand nombre de jeunes.	76 892,50 \$	76 892, 50 \$	77 254,37 \$	75 381,78 \$	75 381,78 \$
Centre Horizon Carrière	Déploiement de la « Caravane de Saint-Léonard	Non applicable	Non applicable	17 772,59 \$	15 900,00 \$	15 900,00 \$

Déploiement de la caravane jeunesse de Saint-Léonard	»' dans le but de permettre aux organismes de la communauté de réaliser leurs programmations et proposer à l'occasion des activités thématiques relatives à la prévention contre la violence chez les jeunes pendant l'année durant l'année 2024-2025.					
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion <i>Comprendre pour mieux accompagner mon ado!</i>	Le projet vise les jeunes léonardois qui sont issus de minorités culturelles, en particulier, et leur famille. Ces jeunes ont besoin de toutes sortes d'activités pour développer un sentiment d'estime de soi par la participation et l'implication dans des projets et des initiatives pour les sortir de leur isolement et d'un certain sentiment d'abandon.	14 878,00 \$	14 878,00 \$	17 643,59 \$	15 771,00 \$	15 771,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion <i>Le sport et les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention</i>	L'approche de Sport en mode intervention est donc innovant, en ce sens qu'elle considère les jeunes ciblés comme des participants à une aventure sportive, et non comme des « cas » à traiter. Plus spécifiquement, les objectifs de ce projet sont qu'à la fin de l'engagement de participation, les jeunes auront une meilleure capacité d'affirmation, une plus grande estime de soi et finalement un meilleur comportement.	25 520,00 \$	25 520,00 \$	18 323,59 \$	16 451,00 \$	16 451,00 \$
Club basketball St-Léonard <i>Évasion 3.0</i>	Concrètement, il s'agit de travail de milieu et de médiation sociale par des intervenants dans les lieux fréquentés par les jeunes en situation de vulnérabilité, de repérer des jeunes à risque d'isolement ou de comportements délinquants/criminels, et d'effectuer un suivi rigoureux et à long terme afin de les accompagner	36 322,50 \$	36 322,50 \$	40 374,59 \$	38 502,00 \$	38 502,00 \$

	dans leurs besoins et leurs défis personnels, familiaux, professionnels, sociales, judiciaires ou autres. Le tout se fait à l'aide des ressources à disposition dans le quartier, dans un souci de travail en concertation pour travailler vers les objectifs de sécurité urbaine de l'arrondissement, en référant et accompagnant les jeunes lorsque requis.					
Concertation Saint-Léonard <i>Un voisinage convivial et sécuritaire pour tou.tes à Saint-Léonard</i>	Le projet « Voisinage convivial et sécuritaire à Saint-Léonard » est une réponse aux besoins de la communauté léonardoise, qui s’est exprimée aux travers de diverses consultations. De ces faits confirment les besoins d'avoir des initiatives en faveur de la cohabitation à Saint-Léonard. L'itinérance est également une problématique émergente dans le quartier. Le projet a pour objectif de mobiliser la communauté de manière proactive afin de relever les défis liés à l’insécurité, la cohabitation et la violence, en vue de créer un quartier convivial et sécuritaire à Saint-Léonard.	56 591 \$	56 591,00 \$	58 463,59 \$	56 591,00 \$	56 591,00 \$
Concertation Saint-Léonard <i>Rues citoyennes - volet 1</i>	« Rues citoyennes » est un projet qui se déploie en 2 volets pour favoriser une plus grande mobilisation et un engagement accru des léonardois.es en créant des espaces d'échange et de diffusion. Le volet 1 vise la rédaction de la charte citoyenne soit en cohérence avec les réflexions des comités de concertation, notamment le Comité cohabitation et sécurité urbaine, et qu'elle	Non applicable	Non applicable	Non applicable	12 000,00 \$	12 000,00 \$

	reflète les besoins de la population, la production d'une image de marque et d'une formation aux intervenants du Collectif jeunesse pour diffuser la charte d'engagement citoyenne.					
Collectif jeunesse de Saint-Léonard <i>Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes</i>	Le Collectif jeunesse de Saint-Léonard a élaboré un plan d'action concerté en matière de prévention de la violence dans le dernier dépôt de prévention Montréal. Pour y parvenir, un comité de mise en œuvre du plan d'action sera mis sur pied en début de projet. Il aura à identifier les besoins de formations prioritaires en s'appuyant sur le plan diagnostic, le plan d'action concerté et sur la recension de bonnes pratiques. A partir de cet exercice de priorisation, plusieurs moyens pourront être mis en œuvre : formation sur certaines thématiques ou approches moins connues des partenaires, adaptation de certains programmes d'intervention reconnus internationalement mais qui auraient besoin d'être adaptés ou traduits, organisation de conférences ou ateliers dans le milieu par des organismes externes ayant développé une expertise spécifique (coaching, etc.) dans le domaine.	20 500 \$	20 500,00 \$	22 372,59 \$	20 500,00 \$	20 500,00 \$
Les YMCA du Québec <i>Café Coop l'Entre-deux</i>	« <i>Le café-coop l'Entre-deux</i> » représente pour les élèves un milieu de vie sécuritaire où se retrouver, échanger, jouer à des jeux de société, offrant ainsi une alternative à la rue en dehors des heures de cours. Des organismes du quartier viennent présenter des ateliers ou faire la	Non applicable	Non applicable	Non applicable	27 000,00 \$	27 000,00 \$

	promotion de leurs activités dans le quartier, contribuant à raffermir le filet de sécurité et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes du quartier. Les valeurs du vivre ensemble ainsi que les valeurs citoyennes de Saint-Léonard sont promues dans le quartier. Le projet est réalisé en collaboration avec le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île. Cette portion du financement de ce projet, qui s'inscrit dans l'Axe 2, est destinée à développer des espaces d'interventions et d'échange avec les jeunes pour prévenir la violence.					
Maison de jeunes de Saint-Léonard <i>Intervenir dans le milieu</i>	L'intervenant va agir autour des points chauds de Saint-Léonard identifiés par le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC) : l'école Antoine de Saint-Exupéry et autour de celle-ci, l'aréna Martin-Brodeur, le parc Wilfrid-Bastien et la rue Jean-Talon. Il peut également être appelé à travailler dans la partie Sud de l'Arrondissement au besoin (pavillons de parcs, école Laurier-Macdonald, rue Jean-Talon, etc.). Pour mieux répondre aux objectifs du plan stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement, l'intervenant crée et améliore les liens entre les jeunes et les propriétaires des commerces avoisinants.	35 617,90 \$	35 617,90 \$	68 652,59 \$	66 780,00 \$	66 780,00 \$
Projet ado communautaire en travail de rue <i>Travail de rue St-Léonard</i>	Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de nos actions des dernières années. Nous sommes présents dans Saint-Léonard et nous travaillons	30 046,24 \$	30 046,24 \$	34 694,09 \$	32 821,50 \$	32 821,50 \$

en partenariat avec les différents acteurs s'inscrivant dans le soutien à la jeunesse. Avec une présence accrue des travailleurs de rue dans les lieux spécifiques, nous pourrions soutenir et accompagner les jeunes en difficulté en plus de prévenir les risques de dérapage. Puisque les jeunes de Saint-Léonard proviennent surtout de communautés culturelles diversifiées, plusieurs d'entre eux sont de nouveaux arrivants et ça implique des difficultés d'intégration majeures.					
---	--	--	--	--	--

Total : 394 698,28 \$

Total des axes: 524 693,28 \$

La description initiale de chaque projet des organismes est jointe comme Annexe 1 et la demande de prolongation de chaque projet est jointe comme Annexe 1.1 aux projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que les organismes ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Le programme pluriannuel Prévention Montréal, qui est possible en grande partie grâce à une entente avec le ministère de la Sécurité publique (résolution du comité exécutif CE22 2143 du 21 décembre 2022), vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité. En ce qui concerne le volet local de ce programme, la Ville de Montréal souhaite que les 19 arrondissements poursuivent les actions et projets qui ont été entamés en 2023 (résolution du comité exécutif CE22 2148 du 21 décembre 2022), dans le cadre du programme Prévention Montréal.

Ce dossier recommande d'approuver les virements requis, qui permettront aux arrondissements concernés de continuer à travailler sur les deux axes du programme, soit le développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité (axe 1) et la prévention en sécurité urbaine (axe 2). Dans ces deux axes, les actions s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans.

Pour les projets de l'axe 1 :

Les projets soumis s'inscrivent dans les orientations de l'axe 1 respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement et sont en concordance avec les visées du Plan d'action enfants et familles 2020-2024 de l'arrondissement de Saint-Léonard et le Plan d'action en développement social 2022-2030, révisée en 2025 et seront reconduits pour 2026.

Pour les projets de l'axe 2 :

Depuis 2021, l'arrondissement, connu pour son calme, a vécu plusieurs incidents, notamment avec des armes, et qui ont eu un impact sur le sentiment de sécurité de plusieurs groupes et familles. En 2021, l'arrondissement, les organismes de milieu et le PDQ 42 du service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont mobilisés et ont mis en place le comité stratégique de sécurité urbaine. De plus, un comité mixte en sécurité urbaine regroupant tous les intervenants de milieu a été mis en place. Le comité stratégique de sécurité urbaine a déjà tenu quatre réunions en 2022. Des orientations ont été définies afin d'établir des assises pour un travail structuré et coordonné en termes de sécurité urbaine. Cibler les lieux publics, renforcer les capacités des acteurs et mettre en place un plan d'action du quartier en sécurité urbaine ont été définis comme des priorités par le comité. Le comité stratégique a lancé le processus afin d'élaborer le plan stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement.

Tous les projets élaborés par les partenaires, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence subie et commise chez les jeunes » et du « Programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine », s'inscrivent ainsi dans le cadre des chantiers signalés ci-dessus.

Depuis le début de l'année 2022, un plan d'action en prévention des violences commises et subies chez les jeunes a été élaboré suite à un processus qui a démarré en été 2021. Quatre grands axes ont été définis comme prioritaires :

- outiller les jeunes pour le développement de compétences sociales, interpersonnelles et la saine gestion des émotions;
- renforcer la sûreté et la sécurité vécue et perçue dans différents espaces de vie des jeunes;
- favoriser la cohabitation sociale et améliorer l'inclusion et la sécurité des jeunes dans l'espace public;
- assurer une continuité de services multi-niveaux en matière de prévention de la violence avec une attention particulière sur la prévention secondaire et tertiaire.

En 2025, sous la direction du Collectif jeunesse de Saint-Léonard, un nouveau plan d'action a été amorcé avec les partenaires jeunesse du milieu afin de mettre en valeur les démarches entreprises entre 2022 et 2025. L'ensemble des préoccupations et des valeurs a été pris en compte pour mieux desservir la communauté. Les actions prévues seront mises sur pied dès janvier 2026.

Projets de l'axe 1 et de l'axe 2 :

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 6 : Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique et

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 9 : Valoriser la diversité dans l'ensemble des activités de l'arrondissement

Action 25 : Créer et soutenir des événements et des programmes intergénérationnels et inclusifs

Action 26 : Favoriser la diversité et l'inclusion de toute la population lors des activités de participation citoyenne et

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

Ce dossier s'inscrit aussi dans le pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Participer activement à l'approche vision zéro (zéro décès et blessé grave dans les rues de Montréal)
Stratégie 15 : Améliorer la sécurité des déplacements actifs sur le territoire
Action 40 : Sécuriser les corridors piétonniers pour les populations vulnérables, dont les abords des écoles, des parcs et miniparcs et des résidences pour personnes âgées

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2022-2030 :

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

CHANGEMENT NO 1 - Des espaces extérieurs inclusifs

- 1.1 Proposer des nouveaux aménagements dans les parcs pour qu'ils soient plus inclusifs.
- 1.2 Mettre en place des espaces chaleureux favorisant les échanges interculturels et intergénérationnels
- 1.4 Développer une programmation d'activités accessibles à faible coût durant toute l'année.
- 1.5 Créer des installations et une programmation d'activités libres.
- 1.6 Renforcer la sécurité dans la collectivité.

et

CHANGEMENT NO 2 - Des espaces intérieurs vivants

- 2.4 Enrichir et soutenir les initiatives et les programmes favorisant les saines habitudes de vie, la persévérance et la réussite scolaire par le sport et autres activités récréatives.

et

CHANGEMENT NO 3 - Une participation citoyenne active

- 3.2 Renforcer la communication et le dialogue entre l'arrondissement, le conseil d'arrondissement et la population.

et

CHANGEMENT NO 4 - Une vie communautaire soutenue

- 4.1 Offrir du soutien aux organismes communautaires.

Projets de l'axe 2 :

PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN SÉCURITÉ URBAINE

Ce dossier s'inscrit dans plusieurs objectifs du plan :

Axe 1 : Transversal

- 1.4 Améliorer la communication auprès de la population et entre les différents acteurs sur le terrain.

Axe 2 : Établissements scolaires et alentours sécurisés

- 2.2 Améliorer les liens entre les jeunes, les propriétaires de commerce, le voisinage et les intervenant(e)s
- 2.4 Renforcer et synchroniser les services et le référencement entre les partenaires

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement provient de 2 programmes gouvernementaux, fédéral et provincial.

La somme totale attribuée pour AXE # 1 et #2 est de 553 987 \$, pour l'arrondissement en 2026. Ce budget est sous la responsabilité du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) conformément à la reconduction de

l'entente avec le ministère de la sécurité public du Québec.

AXE # 1 – 2026 : Subvention Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

À la suite de la reconduction de l'entente pour cette subvention entre la ville et les gouvernements fédéral et provincial, un montant de 145 166 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement pour 2026. Le virement budgétaire sera fait en janvier 2026 par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à la suite de l'approbation du sommaire 2258121001 (Décision déléguée).

AXE # 2 – 2026 : Subvention Prévention sécurité urbaine « Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires »

À la suite de la reconduction de l'entente pour cette subvention entre la ville et les gouvernements fédéral et provincial, un montant de 408 821 \$ est prévu au budget du SDIS dans le cadre du programme fédéral « Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires » provenant du ministère de la Sécurité publique pour l'arrondissement en 2026 .

La contribution nécessaire provient donc de ces financements pour un montant total de 524 693,28 \$ et sera assumé comme suit :

Axe 1 - 129 995 \$	2432.0010000.305122.02801.61900.016491.0000.004671.052144.00000.00000	Arrondissement
Axe 2 - 394 698,28 \$	2101.0014000.101550.05803.61900.016491.0000.004672.052144.00000.00000	CORPO
Total de = 524 693,28 \$		

Les soldes résiduels de ces 2 programmes (Axes 1 et 2) seront attribués par la suite en 2026, soit par des contributions financières, soit par des initiatives en régie selon les normes admissibles des programmes.

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement.

Ces sommes seront versées conditionnellement à la réception des crédits de la SDIS.

Les fonds seront réservés par une demande d'achat axe 1 (en attente des fonds - 2026)

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contexte actuel de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint en Annexe 2 des conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des conventions : 1er janvier 2026

Date de fin des conventions : 31 décembre 2026

L'exécution des projets sera conforme au calendrier de réalisation chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin des projets. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CARLE-MARSAN, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 17 novembre 2025

Marianne CARLE-MARSAN, 14 novembre 2025

Manuel ARDILA ORTIZ, 14 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO

Agente de développement d'activités culturelles,
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Alyson FRANCILLON

Chef de division - Sports et Loisirs

Le : 2025-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS

Directrice par intérim de la culture, des loisirs et des
bâtiments



Dossier # : 1258469006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 81 700 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2026, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la zone Sud-Est.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 81 700 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2026, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la zone Sud-Est.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:48

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258469006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 81 700 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2026, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la zone Sud-Est.

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. La démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), mise sur pied en juillet 2012, s'inscrit dans ce contexte et vise à améliorer les conditions de vie des résidents des zones défavorisées de l'arrondissement.

Depuis 2008, les efforts conjoints de l'arrondissement et du milieu communautaire ont porté fruit dans la zone Viau-Robert, grâce à une approche fondée sur la concertation, la participation citoyenne et la transformation durable. Ce projet illustre comment une démarche intégrée peut répondre efficacement aux défis urbains dans les quartiers vulnérables.

Depuis 2022, une démarche similaire a été amorcée dans le secteur Sud-Est de l'arrondissement, notamment au Domaine Choisy. Ce secteur présente des problématiques comparables à celles de Viau-Robert. Une enquête de terrain menée en 2022 a confirmé la nécessité de poursuivre une démarche RUI dans cette zone.

La mise en œuvre de la RUI au Domaine Choisy est une démarche essentielle pour améliorer les conditions de vie des résidents de ce secteur. Ce complexe résidentiel présente plusieurs enjeux majeurs :

Conditions de vie préoccupantes : Insalubrité, manque d'entretien, plaintes récurrentes des locataires.

Population vulnérable : Présence marquée de familles à faible revenu, de nouveaux arrivants et de personnes isolées.

Manque d'infrastructures communautaires : Peu d'espaces collectifs et d'activités structurantes.

Potentiel de transformation : Quartier bien situé, propice à une mobilisation citoyenne et à des projets porteurs.

La RUI permet de coordonner les efforts des acteurs locaux pour répondre aux besoins du milieu, renforcer le tissu social et valoriser le territoire.

La structure organisationnelle de la RUI repose sur un comité de gouvernance présidé par un conseiller de l'arrondissement. Ce comité a pour mandat de définir les grandes orientations et de mettre en place un cadre de soutien au milieu. Il regroupe des institutions de l'arrondissement, des représentants du milieu communautaire, du secteur de la santé et du milieu scolaire. Le comité se réunit environ quatre fois par année. Depuis 2023, alors que le programme est en phase finale, les rencontres se tiennent au besoin.

Un comité de coordination assure la mise en œuvre des orientations du plan d'action en revitalisation urbaine intégrée. Il identifie les actions à réaliser et veille à leur exécution. Ce comité est composé d'organisations locales et est animé par Concertation Saint-Léonard. Des comités thématiques sont également mis en place selon les besoins, afin d'encadrer des actions ponctuelles ou de proposer des stratégies d'intervention.

Pour l'année 2026, le budget alloué par l'arrondissement pour soutenir les actions de la RUI s'élève à 81 700 \$.

La démarche est pilotée par l'organisme Concertation Saint-Léonard, reconnu pour son rôle de coordination et de mobilisation dans le cadre de la revitalisation urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0040 en date du 3 mars 2025 (1248469003) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2025 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert et Sud-Est.

- Résolution numéro CA24 13 0153 en date du 2 juillet 2024 (1248717023) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 128 368 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2024 en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert et Sud-Est.

DESCRIPTION

Le projet de l'organisme, le plan d'action RUI 2025-2026, Annexe 1 de la convention de contribution financière, prévoit de capitaliser et documenter l'expérience RUI Viau-Robert et de lancer le travail de prospection, de diagnostic, d'identification et d'une nouvelle démarche d'intervention à l'arrondissement. Le plan d'action est structuré en cinq axes :

- coordonner la démarche RUI en assurant la tenue des réunions et la communication entre les partenaires;
- coordonner une réflexion collective sur l'aménagement urbain et le cadre bâti : mise en place d'un comité consultatif RUI pour soulever les priorités de revitalisation urbaine dans le sud-est de Saint-Léonard et documenter les enjeux locaux dans le secteur sud-est de Saint-Léonard;
- soutenir des initiatives visant à améliorer la cohabitation sociale : soutenir les initiatives citoyennes pour renforcer la cohabitation et élaborer un plan d'action pour contrer la salubrité, participer activement à l'amélioration de la salubrité dans les logements du sud-est de Saint-Léonard (principalement le domaine Choisy) en collaborant avec les parties prenantes locales;
- valorisation des réalisations de la RUI et de la pérennisation des projets : soutenir et accompagner la coopérative.

Le programme RUI arrive à son terme le 31 décembre 2026. La démarche montréalaise de revitalisation urbaine intégrée (RUI), portée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), appuie des actions locales concertées visant à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser des milieux de vie plus inclusifs.

Pour l'année 2026 (1er janvier au 31 décembre), un soutien financier de 81 700 \$ est offert aux tables de quartier œuvrant selon l'approche RUI, afin de :

- Poursuivre des initiatives à forte valeur ajoutée en matière d'équité territoriale, en complémentarité avec les leviers et interventions de l'arrondissement;
- Assurer une continuité d'action en 2026, en attendant le positionnement de l'administration sur l'approche d'intervention pérenne dans les milieux cumulant les vulnérabilités.

Les fonds de cette année seront utilisés pour documenter et renforcer les initiatives.

Pour l'année 2026, Concertation Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet. La description du projet de l'organisme est jointe comme Annexe 1 au projet de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations sont faites à l'effet que l'organisme Concertation Saint-Léonard n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Concertation Saint-Léonard constitue le partenaire idéal pour cette démarche de RUI, compte tenu de sa connaissance du milieu et de sa capacité à mobiliser divers acteurs susceptibles de contribuer à un changement sur le plan social et communautaire. La table de quartier Concertation Saint-Léonard est partenaire de l'arrondissement depuis 16 ans. Elle a démontré ses compétences autant par son leadership, que par sa connaissance du terrain et son expertise dans le milieu. Concertation Saint-Léonard participe régulièrement aux actions relatives au développement social et communautaire du territoire.

Concertation Saint-Léonard a déposé un plan d'action pour l'année 2025-2026 (Annexe 1 de la convention de contribution financière). Le bilan annuel sera remis à la fin de l'année. La contribution annuelle de l'arrondissement est indispensable pour assurer un développement cohérent du plan d'action, en assurant le maintien des ressources de base nécessaires à la démarche.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante :

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 81 700 \$ est entièrement assumée par la Ville centre.

Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont disponibles au SDIS.

Poste budgétaire:

2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003661.052144.00000.00000

Ce dossier n'a donc aucun impact sur le cadre financier de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce financement de base permet de soutenir formellement le processus de revitalisation urbaine intégrée à l'arrondissement. Il agira comme levier important auprès de partenaires potentiels. Il s'agit également d'un appui particulier à la mobilisation des citoyens, notamment au domaine Choisy.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la convention : 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Maude CHARTRAND, Saint-Léonard
Marianne CARLE-MARSAN, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 14 novembre 2025
Maude CHARTRAND, 14 novembre 2025
Marianne CARLE-MARSAN, 12 novembre 2025
Eve GAUTHIER, 12 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Hugo A BÉLANGER
chef de section - developpement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments par intérim



Dossier # : 1250391011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 34 553,60 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2026.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 34 553,60 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2026. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Mains utiles	Mod'elles: la création au féminin !	17 000,00 \$
Club basketball St-Léonard	Espaces Évasion - lieux jeunes de socialisation pour filles et garçons	17 553,60 \$
TOTAL :		34 553,60 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:49

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250391011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 34 553,60 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » (PPDSAC) du ministère de la Sécurité publique vise à offrir aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant des activités visant le renforcement de certains facteurs de protection. Ces activités deviennent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux pour qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement a déposé le projet « Maillage » auprès du ministère de la Sécurité publique. Ce projet de l'arrondissement est une initiative basée sur l'intervention par les arts, la culture et les sports, qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité et à risque de délinquance. Il vise à prévenir et limiter les comportements délinquants, à favoriser le développement de facteurs de protection individuelle, le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté léonardoise, le développement de l'estime de soi, la confiance en soi et le pouvoir d'agir.

Une entente a été signée entre le ministère de la Sécurité publique et l'arrondissement le 18 juillet 2024. L'entente stipule l'octroi d'un budget de 100 000 \$ par année (pour 3 années) afin de soutenir les initiatives des partenaires et faciliter l'élaboration d'une programmation.

Situé dans l'est de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard compte parmi les quartiers avec les indices de défavorisation les plus élevés. Sur une population de 84 116 habitants (2021), c'est 16 % de la population léonardoise qui est en situation de faible revenu et 30 % de la population de Saint-Léonard sont âgés entre 0 à 24 ans, cela

constitue un grand défi.

L'accès à des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs de qualité pour l'ensemble des citoyens fait partie des priorités pour l'arrondissement. Différents projets réalisés en 2023-2024, et en 2024-2025, ont permis l'accès des jeunes à plusieurs espaces comme au Centre communautaire Leonardo da Vinci, à la bibliothèque communautaire de Saint-Léonard, au pavillon Garibaldi et à la Caravane jeunesse. Le projet « Maillage » permet de poursuivre l'accès à ces espaces et explorer d'autres possibilités pour offrir et diversifier les activités.

L'arrondissement, comme d'autres arrondissements de Montréal, a connu plusieurs incidents de violence. Les jeunes ont été les plus impliqués dans les différents événements et notamment ceux avec des armes. De ce fait, l'arrondissement et les partenaires du milieu se sont mobilisés et plusieurs initiatives visant l'amélioration du sentiment de sécurité ont été entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0041 en date du 3 mars 2025 (1248469007) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 47 117,94 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2025.

- Résolution numéro CA24 13 0240 en date du 4 novembre 2024 (1248717028) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 130 000 \$ au Centre Horizon Carrière pour le projet « Intervention auprès des jeunes », relativement au projet « Maillage », dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour les années 2024, 2025 et 2026.
- Résolution numéro CA24 13 0209 en date du 7 octobre 2024 (1240391007) - Approuver les projets de convention et accorder une aide financière totalisant 58 431,28 \$, aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024.
- Résolution numéro CE24 1458 en date du 25 septembre 2024 (1243574008) - Modifier le budget de la Ville de Montréal, volet budget de fonctionnement, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, de l'aide financière de 300 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour les exercices financiers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture ».
- Résolution numéro CA24 13 0040 en date du lundi 4 mars 2024 (1248317001) - Autoriser le dépôt du projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique.

DESCRIPTION

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du projet « Maillage » sont la réduction de la violence commise et subie chez les jeunes, la réduction de la délinquance et des comportements à risque, de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats ont été définis pour permettre d'évaluer les projets et de mesurer

l'avancement et le succès du projet, en plus des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

Le projet « Maillage » se décline en 2 volets :

Volet 1 : Intervenant psychosocial

- Intervention psychosociale pour le pôle communautaire de l'arrondissement et particulièrement la bibliothèque;

Volet 2 : Prévention par des activités

- Développement et le déploiement d'une programmation concertée d'activités adaptées dans les domaines des sports, de l'art et de la culture.

Le présent dossier cible le Volet 2 et concerne le développement et le déploiement d'une programmation concertée d'activités adaptées dans les domaines des sports, de l'art et de la culture.

Volet 2 : Prévention par les activités

Intervenir par l'art, la culture et le sport passe par le développement et le déploiement concertés d'une programmation commune d'activités avec les organismes œuvrant dans des domaines liés à différents métiers de l'artisanat, tels que : la couture, la sérigraphie, la confiserie, la joaillerie, les nouvelles technologies, la savonnerie, la création de zones ou qui sont spécialisés dans différentes formes d'expression artistique telles que : l'écriture, la musique, la peinture et la danse;

Après analyse des projets de 2025, quatre projets ont été retenus pour leurs retombées positives auprès de la clientèle adolescente. Pour l'année 2026, deux organismes signeront la convention d'aide financière pour deux projets, dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville apporte à chaque organisme pour la réalisation de chaque projet, selon le détail ci-après :

• **Club Basketball St-Léonard (022)** : « Espaces Évasion - lieux jeunesse de socialisation pour filles et garçons ». Le projet cible les jeunes garçons et les filles de 14 à 17 ans de Saint-Léonard à risque de commettre ou subir des actes répréhensibles, de violence ou de délinquance, afin de favoriser la création de liens authentiques dans un espace sécuritaire. L'accès sera libre sur place à toute fille désirant s'occuper positivement et faire de nouvelles connaissances dans un espace sécuritaire. Les ateliers de soins corporels serviront de vecteur d'échange et de socialisation, tout en promouvant les valeurs entrepreneuriales.

Mains utiles (063) : « *Mod'elles: la création au féminin !* ». Dans plusieurs communautés, les jeunes filles sont souvent confrontées à des difficultés lorsqu'il s'agit de participer à des activités sportives ou sociales nécessitant des tenues spécifiques (comme la natation, la danse ou le sport collectif). Le manque d'information sur les vêtements spécialisés et adaptés à leur culture, à leur corps ou à leurs besoins réels limite leur participation active et leur confiance en elles. Mains Utiles, organisme par et pour les femmes issues des communautés ethnoculturelles, souhaite répondre à ce besoin en créant un projet de sensibilisation à la mode fonctionnelle, inclusive et respectueuse de la diversité. Nous souhaitons offrir à chaque participante l'occasion de reprendre confiance en elle, de s'affirmer et de redéfinir la mode comme un outil d'émancipation et d'inclusion. Ce projet permettra de renforcer les liens communautaires et d'offrir aux jeunes filles un espace d'apprentissage, de créativité et de dialogue autour de la mode responsable et du bien-être corporel.

La description de chaque projet des organismes est jointe comme Annexe 1 aux projets de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que les organismes Mains utiles et le Club Basketball St-Léonard ne sont pas inscrits sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

Ces activités deviennent un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux afin qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins.

Le projet « Maillage » de l'arrondissement veut agir auprès de jeunes en situation de vulnérabilité à la délinquance ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant en contrant l'émergence ou l'aggravation de leurs problématiques, et ce, sans les stigmatiser.

Le but du projet d'intervention par les arts, la culture et les sports s'adresse à des adolescents et adolescentes afin de :

- développer des facteurs de protection afin de prévenir ou d'atténuer les problématiques liées à la délinquance sur un territoire circonscrit;
- intégrer des participants à la société;
- s'approprier le sport, les arts et la culture;
- s'approprier de façon positive l'espace public;
- renforcer la capacité d'agir des personnes et des milieux;
- transférer les habiletés vers différentes sphères de la vie quotidienne;
- créer ou renforcer des partenariats.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Favoriser un climat social harmonieux, solidaire et sécuritaire

Stratégie 11 : Mettre en œuvre la planification globale et concertée visant à améliorer la perception de sécurité de la population

Action 28 : Concrétiser les changements souhaités inscrits dans la Planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement

Action 29 : Accroître et maintenir la collaboration entre les ressources policières et communautaires, les intervenants jeunesse, le milieu communautaire et l'arrondissement

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2022-2030

Ce dossier s'inscrit également dans le changement 1 du plan : Des espaces extérieurs inclusifs

Développer et aménager des milieux de vie et des espaces sécuritaires, accessibles, inclusifs et durables dans lesquels toutes les citoyennes et tous les citoyens pourront utiliser pleinement les ressources (activités, services, etc.) qui sont disponibles dans leur quartier.

Action 1.6 : Renforcer la sécurité dans la collectivité.

Stratégie : Développement d'un programme de travail sur les enjeux jeunesse et de sécurité.

Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de la planification stratégique en sécurité urbaine de l'arrondissement, dans la réalisation des trois stratégies et des six actions définies dans l'axe 1 transversale ainsi que dans l'axe 2 les établissements scolaires et les alentours.

- développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes d'intervention et de prévention

afin d'améliorer le sentiment de sécurité chez la population léonardoise;

- renforcer la cohabitation sociale et le sentiment de sécurité dans les différents espaces;
- renforcer et mieux coordonner les services et le référencement entre les partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense pour accorder l'aide financière sera entièrement assumée par l'arrondissement, suite à la modification du budget approuvée par la résolution du comité exécutif adoptée le 3 septembre 2024 en lien avec l'entente signée le 18 juillet 2024 entre l'arrondissement de Saint-Léonard et le ministère de la Sécurité publique.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 34 553,60 \$ est prévue au budget de l'arrondissement.

Entité	Source	Centre Responsabilité	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0014000	305145	05803	61900	016491	0000	005004	0000	00000	00000

Les crédits requis sont réservés avec **la demande l'achat 894523**.

Le soutien financier que la Ville souhaite accorder à ces organismes est détaillé comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Mains utiles	Mod'elles: la création au féminin !	17 000,00 \$
Club basketball St-Léonard	Espaces Évasion - lieux jeunes de socialisation pour filles et garçons	17 553,60 \$
	TOTAL :	34 553,60 \$

Le montant de la subvention admissible relative au PPDSAC pour l'année 2026 est de 95 828,27 \$. Suite à l'approbation du présent dossier, le montant restant sera de 61 274,67 \$, dont 52 739,50 \$ est déjà octroyé au Centre Horizon carrière pour la troisième année du projet « Intervention auprès des jeunes » ciblé par le volet 1 : Intervenant psychosocial. Une balance de 8 535,17 \$ sera disponible en 2026 pour soutenir d'autres initiatives qui correspondent aux critères du programme.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet « Maillage » : L'intervention par les arts, la culture et les sports s'adresse à des jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité et à risque de délinquance, permettra à l'arrondissement de réaliser des projets mieux adaptés aux besoins des citoyennes et citoyens ainsi que des organismes. Le contexte de la crise de la COVID-19 a grandement affecté les jeunes du territoire et a exacerbé les problématiques qui les touchent. Il est impératif d'agir et d'approfondir les interventions préventives auprès de cette clientèle, améliorer les connaissances des acteurs locaux et d'outiller ces derniers sans plus tarder.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement, en Annexe 2 des conventions d'aide financières.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de fin des conventions : 15 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thierry ROBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Thierry ROBERT, 30 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - développement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
directrice interim, culture, loisirs et bâtiments

**Dossier # : 1258469003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour le projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2026.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:50**Signataire :**

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258469003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour le projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2020, la Ville de Montréal attribue un montant budgétaire afin que chaque arrondissement déploie un service d'aide au déneigement pour les personnes à mobilité réduite. Chaque arrondissement décide de l'implantation du projet dans son milieu selon les besoins de sa population.

Pour l'année 2026, durant la saison hivernale, c'est la Maison de jeunes de Saint-Léonard qui sera à nouveau porteur du projet de déneigement pour les personnes à mobilité réduite. Cet organisme, avec son modèle de coopérative de services, est en mesure de proposer aux personnes à mobilité réduite de l'arrondissement un service de déneigement des stationnements et des escaliers. La Maison de jeunes de Saint-Léonard dispose d'un réseau de jeunes intéressés par ce type d'emploi.

Le but du projet intergénérationnel « Brigade neige Saint-Léonard » de la Maison de jeunes de Saint-Léonard est de répondre aux besoins des aînés du quartier en termes de service ponctuel et saisonnier, ainsi qu'aux besoins de mise en mouvement et d'employabilité des adolescents du quartier. La Maison de jeunes de Saint-Léonard a réalisé le projet de brigade neige à l'arrondissement durant l'hiver 2025 avec succès. Il y a donc lieu de réitérer le financement du projet de déneigement à la hauteur d'un montant de 10 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0289 en date du 2 décembre 2024 (1248717027) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2025.

- Résolution numéro CA23 13 0296 en date du 4 décembre 2023 (1238717029) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard » pour l'année 2024.

DESCRIPTION

La « Brigade neige Saint-Léonard », qui est composée d'une quinzaine de jeunes adolescents âgés de 14 à 17 ans, assume le service de déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour les résidents de Saint-Léonard de 65 ans et plus en perte d'autonomie et pour les résidents à mobilité réduite. La coordination du projet sera assurée par une ressource humaine de la Maison de jeunes de Saint-Léonard. Les jeunes participant au projet recevront une contribution financière ponctuelle, soit à chaque sortie, pour le travail réalisé durant la période hivernale.

Les principaux objectifs visés par le projet « Brigade neige Saint-Léonard » de la Maison de jeunes de Saint-Léonard sont :

- offrir un service de déneigement ponctuel et gratuit répondant aux besoins des aînés en perte d'autonomie et aux personnes à mobilité réduite et complémentaires aux services existants;
- offrir un service de ramassage de feuilles ponctuel et gratuit durant l'automne répondant aux besoins des aînés en perte d'autonomie et aux personnes à mobilité réduite et complémentaires aux services existants;
- créer une « Brigade neige » de jeunes pour offrir le service;
- stimuler la participation des jeunes à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et des personnes à mobilité réduite;
- favoriser les liens intergénérationnels et la lutte contre les préjugés;
- partager l'expérience dans une optique de mobilisation et de transférabilité;
- développer un modèle d'affaires viable à moyen et long terme.

Les bénéficiaires potentiels sont référés par le Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux (CIUSSS) de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, les milieux communautaires et institutionnels, l'arrondissement via le 311 ainsi que par du porte-à-porte fait par la « Brigade neige Saint-Léonard » dans des milieux vulnérables ou ayant une forte proportion d'aînés. Un comité d'analyse des candidatures se rencontrera en début décembre afin de déterminer quels seront les bénéficiaires du service cet hiver. Le comité sera composé d'un représentant du CIUSSS, de la Maison de jeunes de Saint-Léonard, du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et de la Direction de la culture, des loisirs, des bâtiments.

Les principaux collaborateurs du projet « Brigade neige Saint-Léonard » sont, en plus de l'arrondissement de Saint-Léonard, la Maison de jeunes de Saint-Léonard, le CLSC de Saint-Léonard (équipe SAPA), le Centre des aîné.e.s de Saint-Léonard, la Table de concertation des aînés en action, les clubs d'âge d'or de Saint-Léonard, du Centre Horizon Carrière (volet Carrefour Jeunesse-Emploi), le Projet ado communautaire en travail de rue (Pact de rue) et Les YMCA du Québec (Zone jeunesse).

Pour l'année 2025, le projet a rejoint 25 brigadiers pour 23 aînés leonardois, qui est le maximum d'usagers et de brigadiers permis par la subvention.

Pour l'année 2026, la Maison de jeunes de Saint-Léonard signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville lui apporte pour la réalisation de son projet. La description du projet de l'organisme est jointe comme Annexe 1 au projet de convention de contribution financière.

Au moment de la rédaction du présent dossier, des validations ont été faites à l'effet que l'organisme Maison de jeunes de Saint-Léonard n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office de la langue française.

JUSTIFICATION

D'une part, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, on retrouve une plus forte proportion de personnes de 65 ans et plus, soit 15 710, dont 5 000 (32 %) sont âgées de 80 ans et plus. Bien que les entreprises d'économie sociale en aide à domicile répondent à la plupart de leurs besoins, d'autres services d'aide à domicile, ponctuels et saisonniers, ne sont pas satisfaisants.

D'autre part, dans le quartier, 10,3 % de la population ont entre 15 et 24 ans. Selon les informations provenant du milieu, plusieurs de ces jeunes sont intéressés à occuper un emploi sans engagement dans un travail à horaire fixe pour se faire de l'argent de poche. Il s'agit majoritairement des adolescents âgés de 14 à 17 ans.

Le projet de « Brigade neige Saint-Léonard » a pour objectif de favoriser la mobilité des aînés et des personnes à mobilité réduite tout en favorisant le rapprochement intergénérationnel et la diminution de certains préjugés par rapport à l'âge. En plus, le projet de la Maison de jeunes de Saint-Léonard permet à des jeunes de s'accomplir en tant que citoyens à part entière tout en leur offrant un accompagnement dans leur intégration socio-professionnelle, en développant des compétences et un sentiment d'utilité.

Le montant de 10 000 \$ octroyé à la Maison de jeunes de Saint-Léonard servira pour les activités de déneigement couvrant la période janvier à mars et de novembre et décembre 2025.

PLAN STRATÉGIQUE SAINT-LÉONARD 2030 DE L'ARRONDISSEMENT

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

PLAN D'ACTION ENFANTS ET FAMILLES DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation 4: l'inclusion et la participation dans la mise en oeuvre du plan d'action

Objectif 4.2: Favoriser une dynamique de participation collective (entre les élus, l'arrondissement, les services centraux de la Ville de Montréal et nos partenaires)

Action 40: Poursuivre le financement de projets structurants dans le domaine de la jeunesse

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 10 000 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305122.05803.61900.016491.0000.000000.00000.00000.00000

Les fonds devront être réservés par une demande d'achat en début d'année 2026.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet se fait par la distribution de dépliants et d'affiches via le CLSC, l'arrondissement et les organismes communautaires, ainsi que par du porte-à-porte par la « Brigade neige Saint-Léonard » ainsi que via les info-lettres et les réseaux sociaux des organismes du quartier. Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la convention : 1er janvier 2026

Fin de la convention : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-27

Hugo A BÉLANGER
chef(fe) de section - developpement
communautaire et social (arr.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS

Directrice de la culture, des loisirs et des
bâtiments par intérim



Dossier # : 1255415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le programme de subvention pour l'utilisation de produits réutilisables : couches lavables, produits hygiéniques féminins et produits d'incontinence.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le programme de subvention pour l'utilisation de produits réutilisables : couches lavables, produits hygiéniques féminins, et produits d'incontinence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:51

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le programme de subvention pour l'utilisation de produits réutilisables : couches lavables, produits hygiéniques féminins et produits d'incontinence.

CONTENU

CONTEXTE

Nature-Action Québec inc., via l'Écoquartier de Saint-Léonard, gère depuis 2019 une subvention de couches lavables dans le but d'encourager les familles de l'arrondissement à utiliser des couches lavables pour bébés et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies. L'arrondissement accepte d'accorder une contribution financière à l'organisme pour son projet visant à encourager les familles léonardoises à utiliser des couches lavables pour bébés afin de contribuer de manière concrète au développement durable. D'autres arrondissements offrent également des subventions pour les produits hygiéniques durables à leurs citoyen(nes).

Il a été décidé de reconduire cette subvention de 2022 à 2025 et d'ajouter à l'offre de subvention une somme de 2 750 \$ pour les produits hygiéniques féminins durables, et ce, jusqu'à épuisement des fonds.

Voici le nombre de subventions offertes pour les couches lavables depuis le début du programme :

En 2019 : 5 subventions
En 2020 : 8 subventions
En 2021 : 6 subventions
En 2022 : 5 subventions
En 2023 : 15 subventions
En 2024 : 11 subventions
En 2025 (jusqu'à octobre) : 9 subventions

L'arrondissement désire reconduire le programme pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 et inclure les produits d'incontinence lavables pour adultes sans augmenter le montant global de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA22 13 0301 en date du 5 décembre 2022 (1223385011) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le projet de mise en place d'un programme de subvention de couches lavables et de produits hygiéniques féminins durables aux familles léonardoises.

- Résolution numéro CA20 13 0125 en date du 6 juillet 2020 (1207281004) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière d'une somme maximale de 5 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le projet de mise en place d'un programme de subvention de couches lavables aux familles léonardoises.

DESCRIPTION

De la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2030 ou jusqu'à épuisement des fonds alloués, des subventions d'un maximum de 150 \$ chacune pourront être remises aux familles léonardoises, afin de couvrir une partie des frais rattachés à l'achat de couches lavables. Pour les produits hygiéniques féminins, des subventions d'une somme maximale de 50 \$ chacune pourront être remises aux citoyennes léonardoises, afin de couvrir une partie des frais rattachés à l'achat de produits hygiéniques durables. Pour les sous-vêtements d'incontinence lavable, des subventions d'une somme maximale de 50 \$ pourront être remises aux citoyens léonardois. Pour être admissible à recevoir la subvention de produits hygiéniques féminins, des sous-vêtement d'incontinence et des couches lavables, les citoyennes et les citoyens devront répondre aux exigences et fournir les pièces justificatives associées.

Les pièces justificatives ainsi que les critères d'admissibilité exigés pour participer au programme sont indiqués dans l'offre de service en annexe de la convention.

Une somme de 700 \$, soit 10 % du total des subventions, pour les frais de gestion du programme sera octroyée à Nature-Action Québec inc. qui signera la convention d'aide financière dans le but d'établir l'encadrement du soutien que la Ville de Montréal (arrondissement de Saint-Léonard) lui apporte pour la gestion de ce programme.

Le coût global pour le programme des couches lavables est de 7 700 \$, représentant 7 000 \$ pour les subventions, ainsi que 10 % pour des frais de gestion du programme, représentant une somme maximale de 700 \$. Le budget de ce projet d'un montant de 7 700 \$ se décompose comme suit :

- Maximum de 700 \$ pour la gestion du programme de subvention, facturé annuellement en fonction des subventions versées;
- Maximum de 150 \$ par famille léonardoise admissible au programme de subvention des couches réutilisables jusqu'à épuisement de l'aide financière allouée;
- Maximum de 50 \$ à chaque citoyen admissible au programme pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables ou de produits d'incontinence, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée.

JUSTIFICATION

L'octroi d'une aide financière pour la mise en place de ce programme permettra de répondre à certains objectifs du Plan stratégique 2030 de l'arrondissement de Saint-Léonard. Le programme a l'avantage de se traduire par une économie financière à la cueillette et à l'enfouissement de déchets pour la Ville de Montréal, car un enfant utilisera entre 5 000 \$ et 7 000 \$ de couches jetables avant d'être propre, ce qui équivaut à environ une tonne de déchets par an. Cette mesure peut également permettre à une famille d'économiser, car l'achat de couches lavables coûte approximativement 450 \$ pour 20 couches lavables. Les femmes ont en moyenne leurs règles pendant 39 ans, ce qui équivaut à 500 cycles. En utilisant des tampons jetables, une femme dépense entre 53,88 \$ et 107,88 \$ par année.

Pour les serviettes jetables, c'est entre 53,88 \$ et 83,88 \$ par année. De plus, les produits jetables contribuent à la pollution, finissent souvent dans les sites d'enfouissement et peuvent engendrer d'autres problématiques lorsqu'ils sont mal disposés, par exemple dans les toilettes.

La convention visée par le présent sommaire décisionnel prévoit les obligations auxquelles est tenu l'organisme en contrepartie de l'aide financière.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Pilier 2 du plan : Développer le territoire de manière durable

Objectif : Améliorer la résilience du territoire et des bâtiments municipaux face aux aléas climatiques

Stratégie 18 : Sensibiliser et engager la communauté léonardoise

Action 49 : Offrir différentes mesures incitatives et promouvoir les programmes existants, de manière à encourager l'adoption de gestes écoresponsables par la population et les ICI

Action 50 : Multiplier les projets et les activités visant à outiller et renforcer la solidarité de la population et des ICI en faveur des principes de la transition écologique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant global de l'entente de service est de 7 700 \$. La contribution financière permettra d'offrir des subventions pour un montant total de 7000 \$ aux léonardois admissibles de l'arrondissement pour les couches lavables, les produits d'hygiène féminins et les produits d'incontinence lavables. Un montant maximal de 700 \$, soit 10 %, seront alloués à la gestion du programme.

La contribution financière sera remise à l'organisme par versements annuels équivalant au montant des subventions accordées dans l'année précédente, sur présentation, par l'organisme, de pièces justificatives, ainsi qu'une majoration de 10 % à titre de frais de gestion.

Voici l'imputation de la dépense : 2432.0010000.305118.04003.61900.016491

La demande d'achat sera émise en 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'arrondissement. Des actions de communications (bulletin d'information arrondissement et Écoquartier, affiches, chronique des élus, etc.) seront réalisées afin de faire la promotion du programme auprès des citoyen(ne)s.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la convention : 1er janvier 2026

Fin de la convention : 31 décembre 2030

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEKAKIS, Saint-Léonard

Karina CHAOU, Saint-Léonard

Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard

Sara PARENT ST-LAURENT, Saint-Léonard

Lecture :

Steve BEAUDOIN, 17 novembre 2025

Louise LEKAKIS, 17 novembre 2025

Sara PARENT ST-LAURENT, 13 novembre 2025

Karina CHAOU, 3 septembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis ROBERT-LACROIX

Agent de recherche en environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-16

Karina CHAOU

Direction de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises arrondissement)



Dossier # : 1258664004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire – Décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard – Appel d’offres numéro 300-285 - SOLUTIONS J.L. INC. - 153 318,25 \$.

ATTENDU QUE pendant l’avancement des travaux, certaines problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l’élaboration des plans et devis et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant. Ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours. À cela s’ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire afin d’éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique. ATTENDU QU’une somme additionnelle est nécessaire afin de permettre de couvrir les dépenses afférentes aux modifications accessoires au contrat ainsi qu’au prolongement du projet.

IL EST RECOMMANDÉ :

D’autoriser une dépense supplémentaire au montant maximal de 153 318,25 \$ à SOLUTIONS J.L. INC., pour la décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard, appel d’offres numéro 300-285.

D’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-12-05 08:38

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258664004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire – Décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard – Appel d’offres numéro 300-285 - SOLUTIONS J.L. INC. - 153 318,25 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé, le 5 mai 2025, à SOLUTIONS J.L. INC., pour la décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 300-285, au montant maximal de 1 690 408,44 \$. L'objet du contrat étant d'ajouter une chaudière au gaz, de regrouper des réseaux de chauffage de l'eau des bassins, de remplacer des échangeurs et d'effectuer d'autres travaux pour bonifier l'efficacité énergétique en lien avec l'ensemble du système de chauffage des trois bassins du complexe aquatique.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, plusieurs problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l'élaboration des plans et devis et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant. Ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours.

Ces demandes de changements portent principalement sur les travaux suivants :

- démantèlement de la tuyauterie existante pour permettre l'installation des nouveaux équipements et réinstallation de celle-ci;
- fourniture et installation de valve de balancement sur le réseau d'eau chaude;
- fourniture et installation des actionneurs compatibles pour le réseau de piscines;
- fourniture et installation de la tuyauterie d'entrée et de sortie des lampes UV en acier inoxydable selon les recommandations du fournisseur.

À cela s'ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire afin d'éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique. À cet effet, des pompes et des échangeurs provisoires ont été installés afin d'assurer le chauffage de l'eau des bassins de la piscine. Cette mesure a permis de respecter les dates prévues pour l'ouverture du Complexe et le déroulement des activités aquatiques ainsi que des bains libres.

En raison de changements au projet qui n'étaient pas prévus initialement et qui entraînent une prolongation de l'échéancier global, l'entrepreneur doit réaliser les travaux supplémentaires accessoires et jugés nécessaires pour la livraison totale du projet.

Considérant ce qui précède, une dépense supplémentaire de 153 318,25 \$ doit être ajoutée au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA25 13 0098 en date du 5 mai 2025 (1258500002) - Octroi de contrat - Décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 300-285 - SOLUTIONS J.L. INC. - 1 690 408,44 \$ (contrat : 1 408 673,70 \$ + contingences : 281 734,74 \$).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser une dépense supplémentaire de 153 318,25 \$ au contrat octroyé afin de permettre de couvrir les dépenses afférentes aux modifications accessoires au contrat ainsi qu'au prolongement du projet.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'autoriser cette dépense supplémentaire, pour pouvoir réaliser les travaux supplémentaires accessoires et jugés nécessaires pour la livraison totale du projet, ainsi qu'en raison de la prolongation de l'échéancier global du projet.
La dépense supplémentaire de 153 318,25 \$ s'ajoute au contrat octroyé au montant total de 1 408 673,70 \$. Ce montant représente un pourcentage de l'augmentation de + 10,88 % de la valeur du contrat initialement autorisé.

La dépense supplémentaire de 153 318,25 \$ ainsi que la contingence initiale représente 435 052,99 \$ (281 734,74 \$ + 153 318,25 \$), s'ajoutant au contrat octroyé initialement au montant total de 1 408 673,70 \$. Ce montant représente un pourcentage d'augmentation de + 30,88 % de la valeur du contrat initialement autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal prévue pour cette dépense supplémentaire est de 153 318,25 \$ (toutes taxes incluses).

La dépense maximale autorisée qui était de 1 690 408,44 \$ sera ainsi portée à 1 843 726,69 \$.

Le projet bénéficie d'un soutien financier provenant du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) dans le cadre de ses programmes Programme de transition écologique/PEV-DIM et de la Protection des bâtiments de compétence locale et ce, jusqu'à concurrence des montants maximaux. Afin de ne pas retarder le traitement du dossier, les crédits requis pour la dépense supplémentaire sont avancés en totalité par l'arrondissement. Suivant l'acceptation de cette dépense supplémentaire par le SGPI et selon la disponibilité financière des programmes, un dossier décisionnel sera présenté au comité exécutif, pour obtenir le remboursement de crédits.

La dépense supplémentaire est financée par le Règlement d'emprunt numéro 2293 et sera assumée comme suit :

Concordance SIMON

Financement arrondissement

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

42514	2442514001 140 000,00 153 318,25 \$
-------	-------------------------------------

Travaux - Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3225293	801250	07151	57201	000000	000	197010	000000	22035	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 900414**.

Le budget est disponible au programme d'immobilisations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit uniquement d'autoriser une dépense supplémentaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Ahcene CHABBI
Chargé de projet

Madjid NAMAOUI
Chef de division DBEI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1258664003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Appel d'offres numéro SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) - 43 805,21 \$.

ATTENDU QUE pendant l'avancement des travaux, certaines problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l'élaboration des plans et devis et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant. Ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours. À cela s'ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire afin d'éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique; ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire afin de couvrir les services professionnels requis pour pouvoir réaliser les ajustements nécessaires aux plans et devis ainsi que d'assurer la surveillance des travaux supplémentaires accessoires et jugés nécessaires pour la livraison totale du projet, ainsi qu'en raison de la prolongation de l'échéancier global du projet.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant maximal de 43 805,21 \$ à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA), pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard, appel d'offres numéro SPB-285B.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-12-05 08:38

Signataire : Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258664003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division de la Gestion des Installations et des équipements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle dépense supplémentaire - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Appel d'offres numéro SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) - 43 805,21 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé, le 10 juin 2024, à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA), pour des services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard, appel d'offres numéro SPB-285B, au montant maximal de 133 499,13 \$. Le but étant d'ajouter une chaudière au gaz, de regrouper des réseaux de chauffage de l'eau des bassins, de remplacer des échangeurs et d'effectuer autres travaux pour bonifier l'efficacité énergétique en lien avec l'ensemble du système.

Une dépense supplémentaire de 30 000,00 \$ a été autorisée au conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024, pour couvrir les honoraires professionnels nécessaires à une modification aux plans et devis suivant le constat que le déshumidificateur existant rejetait une partie de l'air chaud à l'extérieur du Complexe et qu'un changement au niveau des compresseurs permettrait de réinjecter cette chaleur perdue dans l'eau des bassins afin de contribuer encore plus à l'efficacité énergétique du Complexe; et que malgré la modernisation de la chaudière en place avec un modèle plus performant, il a été recommandé d'ajouter à même le projet, une chaudière d'appoint qui viendrait combler les besoins lors de panne de la chaudière principale afin d'éviter tout bris de service.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, plusieurs problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l'élaboration des plans et devis, et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant. Ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours.

Ces demandes de changements portent principalement sur les travaux suivants :

- démantèlement de la tuyauterie existante pour permettre l'installation des nouveaux équipements et réinstallation de celle-ci;
- fourniture et installation de valve de balancement sur le réseau d'eau chaude;
- fourniture et installation des actionneurs compatibles pour le réseau de piscines;
- fourniture et installation de la tuyauterie d'entrée et de sortie des lampes UV en acier inoxydable selon les recommandations du fournisseur.

À cela s'ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire afin d'éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique. À cet effet, des pompes et des échangeurs provisoires ont été installés afin d'assurer le chauffage de l'eau des bassins de la piscine. Cette mesure a permis de respecter les dates prévues pour l'ouverture du Complexe et le déroulement des activités aquatiques ainsi que des bains libres.

En raison de ces problématiques qui impliquent aussi la prolongation de l'échéancier global du projet, les professionnels devront donc être sollicités pour la réalisation des ajustements nécessaires aux plans et devis, la préparation et la gestion des demandes de changement ainsi que la surveillance des travaux supplémentaires. Considérant ce qui précède, une somme additionnelle de 43 805,21 \$ doit donc être ajoutée au contrat pour assurer les services professionnels requis et accessoires au contrat, jugés nécessaires pour la livraison totale du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0284 en date du 2 décembre 2024 (1248500006) - Autoriser une dépense supplémentaire - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Appel d'offres numéro SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) - 30 000,00 \$.

- Décision numéro D1248500013 en date du 10 juin 2024 (2248500013) - Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Appel d'offres numéro SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) - 133 499,13 \$ (contrat : 118 999,13 \$ + contingences : 14 500,00 \$).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser une dépense supplémentaire de 43 805,21 \$ au contrat octroyé afin de permettre de couvrir les dépenses afférentes aux modifications accessoires au contrat ainsi qu'au prolongement du projet.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'autoriser cette nouvelle dépense supplémentaire, pour pouvoir réaliser les ajustements aux plans et devis ainsi que d'assurer la surveillance pour les travaux supplémentaires accessoires et jugés nécessaires pour la livraison totale du projet, ainsi qu'en raison de la prolongation de l'échéancier global du projet.

La dépense supplémentaire de 43 805,21 \$ s'ajoute au contrat octroyé au montant total de 118 999,13 \$. Ce montant représente un pourcentage de l'augmentation de + 36,81 % de la valeur du contrat initialement autorisé.

L'ensemble des augmentations ainsi que la contingence initiale représente 88 305,21 \$ (14 500,00 \$ + 30 000 \$ + 43 805,21 \$), s'ajoutant au contrat octroyé initialement au montant total de 118 999,13 \$. Ce montant représente un pourcentage d'augmentation de + 74,21 % de la valeur du contrat initialement autorisé.

Bien que le contrat initial ait été octroyé par une décision déléguée, celui-ci avait fait l'objet d'un appel d'offres public. C'est la raison pour laquelle le conseil peut autoriser cette nouvelle dépense supplémentaire malgré qu'avec l'augmentation, la valeur totale du contrat incluant les dépenses supplémentaires autorisées dépasse maintenant le seuil de 133 800 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal prévue pour cette dépense supplémentaire est de 43 805,21 \$ (toutes taxes incluses).
La dépense maximale autorisée qui était de 133 499,13 \$ sera ainsi portée à 207 304,34 \$.

Le projet bénéficie d'un soutien financier provenant du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) dans le cadre de ses programmes Programme de transition écologique/PEV-DIM et de la Protection des bâtiments de compétence locale et ce, jusqu'à concurrence des montants maximaux. Afin de ne pas retarder le traitement du dossier, les crédits requis pour la dépense supplémentaire sont avancés en totalité par l'arrondissement. Suivant l'acceptation de cette dépense supplémentaire par le SGPI et selon la disponibilité financière des programmes, un dossier décisionnel sera présenté au comité exécutif, pour obtenir le remboursement de crédits.

La dépense supplémentaire est financée par le Règlement d'emprunt numéro 2279 et sera assumée comme suit :

Concordance SIMON

1) Services professionnels

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

42514 2442514001 40 000,00 \$ 43 805,21 \$

Décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard - Services professionnels en ingénierie et architecture

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3223279	801250	07151	54301	000000	0000	197010	000000	22035	00000

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 900420**.

Le budget est disponible au programme d'immobilisations.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit uniquement d'autoriser une dépense supplémentaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Marie-Christine JALBERT-GERVAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene CHABBI
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Madjid NAMAOUI
Chef de division DBEI

Le : 2025-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Francois MARCHAND
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement



Dossier # : 1257987008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2227-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2227-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-14 11:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257987008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2227-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Le taux d'occupation des stationnements dans les parcs est un enjeu grandissant, surtout en période estivale, pour la clientèle utilisant les pavillons des parcs pour leurs activités. Devant ce constat, l'arrondissement souhaite mettre sur pied un projet pilote de tarification des espaces de stationnement dans les stationnements de deux parcs de l'arrondissement, soit les parcs Pie-XII et Garibaldi. Des démarches ont été entreprises auprès de l'Agence de mobilité durable de Montréal (ADM) afin de mesurer l'achalandage de ces stationnements et de proposer la meilleure solution de gestion basée sur les principes d'accessibilité universelle et d'ADS+. La solution sera proposée sous peu à l'arrondissement et une entente devra être conclue avec l'ADM pour l'installation, l'entretien et la gestion de bornes de stationnement. Avant la réalisation du projet d'installation de bornes de stationnement dans les stationnements des parcs Pie-XII et Garibaldi, une modification au *Règlement sur la circulation et le stationnement* (2227) est nécessaire pour y intégrer les dispositions encadrant le stationnement contrôlé par des bornes de stationnement.

De plus, la cour municipale nous a informé que certaines dispositions ajoutées au règlement, récemment, quant au stationnement d'un véhicule routier sur un terrain privé, sans l'autorisation du propriétaire, pourraient être difficiles à appliquer. Les articles ont été rédigés de façon à ce que l'infraction soit attribuée au conducteur uniquement. En matière de stationnement, il est rare que le conducteur soit présent dans le véhicule, lors de la constatation d'une infraction. Une modification à ces dispositions sera également apportée afin que le propriétaire du véhicule puisse également être visé par l'infraction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires visées par ce règlement sont les suivantes :

- ajouter une définition relativement aux bornes de stationnement;
- ajouter des articles régissant le fonctionnement des bornes de stationnement;
- ajouter des amendes pour les infractions relatives au stationnement dans un espace contrôlé par des bornes de stationnement;

- modifier les articles 29.1 et 29.2 quant au stationnement d'un véhicule routier sur un terrain privé.

JUSTIFICATION

Les modifications au Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) sont nécessaires avant de procéder à l'installation des bornes de stationnement et afin d'encadrer le fonctionnement de celles-ci. Le projet d'installation de bornes de stationnement dans les stationnements des parcs Pie-XII et Garibaldi aura pour effet de mieux encadrer l'offre de stationnement dans ces deux stationnements achalandés et de permettre aux utilisateurs des pavillons de ces parcs une plus grande accessibilité durant certaines heures où se tiennent les activités en fin de journée.

Également, les articles 29.1 et 29.2 du règlement, relatifs au stationnement d'un véhicule routier sur un terrain privé, seront modifiés afin de faciliter leur application. Ainsi, le propriétaire du véhicule pourra également être visé par une infraction à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement inclura dans son Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) une tarification pour l'utilisation des bornes de stationnement.

Il est prévu de tarifier de la façon suivante :

- 2,25 \$ par heure aux parcs Pie-XII et Garibaldi

Des places de stationnement seront réservées aux membres des clubs d'âge d'or de l'arrondissement qui bénéficieront d'une gratuité de stationnement de 16 h à 21 h grâce à une vignette. Il est à noter que l'arrondissement souhaite favoriser l'accès aux stationnements pour les membres des clubs d'âge d'or, car le nombre de ceux-ci sont limités, surtout en soirée et la fin de semaine pendant la période estivale, et que l'arrondissement veut faciliter l'accès à leurs activités.

Une partie des revenus générés par les tarifs sera versée en frais de gestion à l'Agence de mobilité durable, le reste des revenus reviendra à l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise une modification à la réglementation en matière de circulation et stationnement afin d'ajouter des dispositions relatives au stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er décembre 2025

Avis public d'entrée en vigueur : 2 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois MARCHAND, Saint-Léonard
Olivier LONGPRÉ, Saint-Léonard

Lecture :

Olivier LONGPRÉ, 13 novembre 2025
Jean-Francois MARCHAND, 13 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Conseillère en analyse et gestion de la
conformité réglementaire

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CHAMPOUX
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1257987005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2295 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2295 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-17 09:41

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257987005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2295 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) stipule que le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter un règlement sur les tarifs pour l'année 2026.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs. Les tarifs présentement imposés pour l'année 2025 ont été révisés par chacune des directions concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'imposition de tarifs pour financer une partie des biens, services ou activités de l'arrondissement par l'adoption d'un règlement à cet effet, conformément à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er décembre 2025
Avis public d'entrée en vigueur : 2 décembre 2025
Entrée en vigueur : 1er janvier 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)
Articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard
Maude CHARTRAND, Saint-Léonard

Lecture :

Maude CHARTRAND, 14 novembre 2025
Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 14 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Conseillère en analyse et gestion de la
conformité réglementaire

ENDOSSÉ PAR

Guylaine CHAMPOUX
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-11-12



Dossier # : 1257987006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2296 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2296 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-24 14:05

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257987006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2296 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir le niveau des services financés à même la taxation locale et d'absorber la croissance des coûts, une indexation de la taxation locale 2026 doit être imposée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement imposera pour l'exercice financier 2026 une taxation de 7,58 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation afin de permettre le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens. Cette taxe résultera en des recettes estimées à 10 322 300,00 \$ pour l'exercice financier 2026.

Est inclus à ce taux, les hausses contractuelles de la gestion de la majorités des installations récréatives (piscines, stade Hébert, aréna Roberto-Luongo, pavillons, etc.) représentant une contribution de 0,477 cents du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de cette taxe sur l'assiette imposable de l'arrondissement de Saint-Léonard représente une somme de 10 322 300,00 \$ pour l'année 2026.
Cette taxe locale, de 0,0758 du 100 \$ d'évaluation, permettra à l'arrondissement d'équilibrer le budget de 2026 et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

L'augmentation de la taxation locale pour 2026 aura un effet sur les charges fiscales totales de 0,33 % pour la catégorie d'immeubles résidentiels et de 0,08 % pour la catégorie non résidentielle.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribuera à la réalisation de certaines actions prévues à Montréal 2030 puisque ce financement vise à maintenir un niveau de services de proximité de qualité pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 8 décembre 2025

Publication de l'avis public d'entrée en vigueur : 9 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Saint-Léonard

Maude CHARTRAND, Saint-Léonard

Lecture :

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, 24 novembre 2025

Maude CHARTRAND, 23 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Conseillère en analyse et gestion de la
conformité réglementaire

ENDOSSÉ PAR

Guyline CHAMPOUX
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-22



Dossier # : 1253022011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2297 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2297 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-14 11:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253022011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro 2297 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la *Loi des cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin la société adopte son budget. L'article 458.27 de cette même loi précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. Le paragraphe 5 de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA08 13 0047 en date du 4 février 2008 (1083022005) - Autorisation de constituer la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

- Résolution numéro CM03 0623 en date du 25 août 2003 (1031297003) - Adoption du règlement numéro 03-108 intitulé : Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial.

DESCRIPTION

Les cotisations des membres des sociétés de développement commercial (SDC) sont imposées sur la base de la superficie en relation avec la valeur foncière des unités d'évaluation.

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, se chiffre à 438 000 \$. Pour financer ce budget, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard demande à la Ville de Montréal d'imposer des cotisations obligatoires de 212 000 \$.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi le taux de cotisation qui s'appliquera

à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement et également à la superficie de cet établissement. Ainsi pour les membres de la société qui occupent un établissement d'entreprise situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, la cotisation sera composée du taux de 0,1421 % appliqué sur la base de la cotisation de l'établissement ainsi que du taux de 0,306989 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement, et pour les membres de la société dont l'établissement d'entreprise est situé ailleurs qu'au rez-de-chaussée d'un immeuble, la cotisation sera composée du taux de 0,0711 % appliqué sur la base de la cotisation de l'établissement ainsi que du taux de 0,153495 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de cet établissement.

JUSTIFICATION

Le 26 mars 2025, la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard a tenu une assemblée générale du budget au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté un budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Dès la mise en vigueur de ce règlement, le Service des finances enverra un compte spécifique indiquant le montant de la cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à se conformer à l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour l'imposition d'une cotisation aux membres de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 1er décembre 2025
Avis public d'entrée en vigueur : 2 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)
Règlement intérieur de conseil de la ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)
Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francois MORIN, Saint-Léonard
Karina CHAOU, Saint-Léonard

Lecture :

Francois MORIN, 7 novembre 2025
Karina CHAOU, 7 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-03



Dossier # : 1258717013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'ordonnance numéro 2295, O-1, intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2026.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter l'ordonnance numéro 2295, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2026, en vertu de l'article 16 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:51

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258717013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de la culture_des loisirs et des bâtiments , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'ordonnance numéro 2295, O-1, intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Al-Anon Montréal (Al-Ateen), Narcotiques Anonymes Québec, Université troisième âge, Héma-Québec, Maison de la famille de Saint-Léonard et Gestion Multisports St-Léonard sont des partenaires de services qui offrent respectivement :

- des séances de groupes pour les parents, amis et pour les personnes ayant été affectées par la consommation d'alcool et de narcotiques;
- des cours et des conférences aux personnes de 50 ans et plus désirant poursuivre leur formation;
- des séances de collectes de sang itinérantes sur le territoire, permettant de joindre plus facilement les donateurs près de chez eux;
- des services de camps de jour pendant la période estivale et la relâche scolaire aux citoyens.

L'arrondissement souhaite participer à ces différentes offres de services de groupes pour ses citoyens en accordant la gratuité de l'utilisation de ses locaux, terrains municipaux et scolaires.

Depuis plusieurs années, l'arrondissement adopte une ordonnance pour permettre l'utilisation, gratuitement, d'une ou des salles et terrains municipaux et scolaires :

- au pavillon Wilfrid-Bastien par Al-Anon Montréal pour ses activités;

- au pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec pour ses activités;
- à la bibliothèque de Saint-Léonard par Université troisième âge et Héma-Québec pour leurs activités;
- des locaux scolaires, des installations et des terrains municipaux par Gestion Multisports St-Léonard pour ses camps de jours;
- des locaux scolaires par Maison de la famille de Saint-Léonard pour son camp de jour.

Pour ce qui est de la gratuité des locaux municipaux en 2026, l'article 16 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295), stipule que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale d'un tarif visé au chapitre III - Accès aux équipements culturels, sportifs et récréatifs, pour une catégorie de biens, de services, d'activités ou de contribuables qu'il définit, dont la location d'installations sportives et de locaux municipaux et scolaires pour lesquels des tarifs sont prévus aux articles 29, 30, 40 et 41 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA24 13 0310 en date du 2 décembre 2024 (1243451007) - Adoption de l'ordonnance numéro 2289, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux par différents organismes durant l'année 2025.

- Résolution numéro CA23 13 0311 en date du 4 décembre 2023 (1238717028) - Adoption de l'ordonnance numéro 2283, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux par différents organismes durant l'année 2024.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter une ordonnance pour permettre d'accorder une réduction totale du tarif selon l'article 16 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295), aux six partenaires de services que sont Al-Anon Montréal (Al-Ateen), Narcotiques Anonymes Québec, Université troisième âge, Héma-Québec, Maison de la famille de Saint-Léonard et Gestion Multisports St-Léonard pour l'utilisation de salles, d'installations sportives et de locaux scolaires pour leurs activités durant l'année 2026.

JUSTIFICATION

Le conseil doit autoriser, par ordonnance, conformément à sa réglementation, une réduction totale ou partielle de tarif.

PLAN STRATÉGIQUE 2030 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Ce dossier s'inscrit dans le pilier 1 du plan : Offrir une expérience citoyenne inspirante

Objectif : Cultiver une approche de proximité à l'égard de la communauté

Stratégie 3 : Maximiser la concertation avec les milieux communautaire, institutionnel et économique

Action 5 : Maintenir, consolider et enrichir les liens distinctifs tissés entre l'arrondissement et le milieu communautaire

Action 6 : Intensifier et développer les partenariats avec les organismes institutionnels et de développement économique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ces ordonnances n'implique aucun déboursé pour l'arrondissement.
La description de l'utilisation prévue et les tarifs sont les suivants :

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
Pavillon Wilfrid-Bastien Al-Anon Montréal (Al-Ateen) - 2 fois par semaine durant 50 semaines	3	104	37,25 \$ / h	11 622,00 \$

Total : 11 622,00 \$ Al-Anon Montréal (Al-Ateen)

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
Pavillon Pirandello Narcotiques Anonymes Québec - une fois par semaine durant 50 semaines	3,5	50	37,25 \$ / h	6 518,75 \$

Total : 6 518,75 \$ Narcotiques Anonymes Québec

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
Salle d'activité 1-2-3 de la bibliothèque Université troisième âge	3,5	17	37,25 \$ / h	2 216,38 \$

Équipements et services :

Objet	Quantité	Nombre de jours	Prix unitaire	Total
Tables	10	17	3,50 \$	595,00 \$
Chaises	50	17	2,75 \$	2 337,50 \$
Bloc montage (3 h)	1	17	183,50 \$	3 119,50 \$
Bloc démontage (3 h)	1	17	183,50 \$	3 119,50 \$

Total : 11 387,88 \$ Université troisième âge

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
Salles d'activités (3) de la bibliothèque Héma-Québec	9	1	37,25 \$ / h	335,25 \$

Équipements et services :

Objet	Quantité	Nombres de jours	Prix unitaire	Total
Tables	10	1	3,50 \$	35,00 \$
Chaises	50	1	2,75 \$	137,50 \$
Bloc montage (3 h)	1	1	183,50 \$	183,50 \$
Bloc démontage (3 h)	1	1	183,50 \$	183,50 \$

Total : 874,75 \$ Héma-Québec

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
Écoles	11 h / jour x 6 écoles = 66 heures	42	11,25 \$	31 185,00 \$
Terrain synthétique	4	40	11,25 \$	1 800,00 \$
Dalle aréna Martin-Brodeur	6,5	40	11,25 \$	2 925,00 \$
Glace aréna Roberto-Luongo Gestion Multisports St-Léonard	5	45	11,25 \$	2 531,25 \$
Total :				38 441,25 \$

Total : 38 441,25 \$ Gestion Multisports St-Léonard

Lieux	Heures par jour	Nombre de jours	Taux	Total
École Maison de la famille de Saint-Léonard	11 h / jour x 1 école = 11 h	42	11,25 \$	5 197,50 \$

Total : 5 197,50 \$ Maison de la famille de Saint-Léonard

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie LABERGE, Saint-Léonard
Christine GRONDIN, Saint-Léonard

Lecture :

Christine GRONDIN, 17 novembre 2025
Sylvie LABERGE, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anku Mawuna TATRABOR
Agent de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-14

Alyson FRANCILLON
Chef de division - Sports et Loisirs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie BLAIS
Directrice par intérim de la culture, des loisirs et
des bâtiments



Dossier # : 1255795005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe de la Direction d'arrondissement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement, et ce, à compter du 13 décembre 2025, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de secrétaire d'arrondissement soient complétés.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-27 08:52

Signataire :

Steve BEAUDOIN

directeur(-trice) - arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255795005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de madame Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement à la Division du greffe de la Direction d'arrondissement, prévu pour le 4 juillet 2026, madame Sara Parent St-Laurent sera nommée secrétaire d'arrondissement par intérim. Madame Parent St-Laurent occupe actuellement le poste de secrétaire-rechercheur à la Division du greffe.

Cette nomination sera effective à compter du 13 décembre 2025 et demeurera en vigueur jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination officielle pour le poste de secrétaire d'arrondissement soient complétés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de procéder à la nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement, et ce, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination officielle pour ce poste soient complétés.

Le salaire ainsi que les avantages sont établis conformément aux termes et modalités stipulés dans les Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) « le secrétaire d'arrondissement possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi ». Ainsi sa nomination doit être effectuée par le conseil d'arrondissement. Le présent dossier est présenté au conseil d'arrondissement afin que ce dernier procède à la nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement.

La présente nomination temporaire est faite sans appel de candidatures et est conforme aux

dispositions prévues au paragraphe 10.2.1, alinéa 6, de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé d'approuver cette nomination, et ce, à compter du 13 décembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à nommer une secrétaire d'arrondissement, conformément à l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Le dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine PICHE, Service des ressources humaines et des communications
Stéphane LAVALLÉE, Saint-Léonard

Lecture :

Stéphane LAVALLÉE, 18 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-17

Justine PAQUIN
conseillère en ressources humaines

Andréa SCOLA
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maude CHARTRAND
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1253022018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Linda Paquin et Gemma Marchione, conseillères d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-12-02 14:54

Signataire : Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253022018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Tout membre du conseil doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Linda Paquin et Gemma Marchione, conseillères d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 357 à 363 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
(RLRQ, chapitre E-2.2)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-27